

MASTER
MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

Mention	Parcours
MEEF second degré	Histoire et géographie
Site de formation :	Inspe Croix de Pierre

MEMOIRE

Les cultes civiques dans la Rome antique

Luna Olive

Directrice de mémoire	Co-directrice de mémoire
Madame Corinne Bonnet	Madame Sandrine Escaffre
Membres du jury de soutenance :	
- Madame Corinne Bonnet, directrice de mémoire - Madame Sandrine Escaffre, co-directrice de mémoire	
Soutenu le 09/06/2021	

Remerciements

Je souhaite tout d'abord adresser mes plus sincères remerciements à mes directrices de mémoire, Madame Corinne Bonnet, et Madame Sandrine Escaffre, qui m'ont accompagnées tout au long de la réalisation de ce projet. Merci de m'avoir guidé et conseillé au cours de cette expérience qui fut, grâce à l'expertise et à la bienveillance de vos conseils, très enrichissante.

J'ai également pu compter au cours de l'élaboration de ce mémoire sur le soutien inébranlable de ma famille. Elle a su se montrer présente, à l'écoute, et surtout patiente, dans ce qui fut une expérience, pour elle aussi, à n'en pas douter. Merci.

Enfin, je souhaiterais remercier l'université Toulouse II Jean Jaurès, où j'ai la joie et le privilège d'étudier depuis le début de mes études, ainsi que l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation du site Croix de Pierre, qui m'ont permis de réaliser ce travail de mémoire.

Sommaire

Introduction générale	Page 3
I) Etat des lieux des connaissances scientifiques	Page 6
A. Cultes civiques, cultes de la cohésion sociale	Page 8
B. L'exactitude rituelle	Page 14
C. Entre permanence et changements	Page 20
II) Les cultes civiques dans les manuels	Page 26
A. Présentation des programmes scolaires	Page 28
B. Étude des manuels de seconde: approche générale	Page 30
C. Étude croisée de deux manuels aux perspectives éloignées	Page 32
III) Proposition de transposition didactique	Page 34
A. Préparation des séances	Page 35
B. Déroulement des séances	Page 37
Conclusion	Page 46
Annexes	Page 48
Bibliographie	Page 58

Introduction

Concernant les cultes romains, J. Scheid dénonce, dans son ouvrage de 2019, *La religion des Romains*, une thématique, " [...] jamais [...] enseignée de façon systématique"¹. En effet, on ne peut que faire le constat de la marginalisation de la période antique dans les programmes scolaires, qui conduit, pour le sujet qui nous intéresse, à donner une place très limitée à l'enseignement des civilisations, et des cultes, plus précisément, du monde romain. C'est aussi le constat que fait A. Rodés dans son article, "L'Antiquité dans les nouveaux programmes de collège: mise en perspective historique." dans lequel elle réévalue la place de l'Antiquité dans les programmes d'histoire du collège, sur le long terme. Elle met notamment en avant deux points principaux. Tout d'abord, même si l'Antiquité semble aujourd'hui en retrait des programmes, ce ne fut pas toujours le cas. A. Rodés établit qu'au XIX^e siècle, elle occupait une place plus importante dans l'enseignement, divisée sur trois années: une étude de l'Orient antique en classe de 6^e, de la Grèce antique en 5^e et de la Rome antique en 4^e. Les programmes ont pu faire l'objet de réformes, mais l'antiquité conservait son crédit jusqu'au XX^e siècle.

Cependant, en 1902, une réforme bouleverse les programmes d'histoire, et voit la place de l'Antiquité diminuée "au profit de l'histoire contemporaine"². Ces réformes suscitent de vifs mécontentements qui conduisent à la publication de quatre nouveaux programmes durant l'entre-deux-guerres. Toutefois, l'Antiquité n'a pas recouvré son importance dans les programmes, et son étude, au collège, est alors restreinte aux classes de sixième et de cinquième. Cela marque un premier tournant pour la discipline, mais en 1938, son enseignement est à nouveau réduit à la seule classe de sixième. C'est une disparition presque définitive de l'histoire ancienne des programmes, car le régime de Vichy marque une parenthèse, en rétablissant les programmes de 1925. Cependant, celui de 1938 est réintroduit dès 1944.

Depuis lors, la place de l'histoire antique dans l'enseignement évolue peu, mais les réformes modifient davantage les méthodes et les approches utilisées. Cela témoigne d'une volonté des programmes de se conformer à l'avancée des connaissances scientifiques en tenant compte des recherches universitaires. Toutefois cette volonté reste limitée puisque A. Rodés

¹ J. Scheid, *La religion des Romains*, Paris, 2019. cf. Introduction " J'ai écrit ce livre pour mes étudiants en doctorat auxquels je faisais chaque année une introduction à la religion romaine. C'est avec eux et grâce à eux que je me rendais compte des difficultés qu'ils pouvaient avoir pour comprendre cette religion exotique qui ne leur avait jamais été enseignée de façon systématique."

² A. Rodés, "L'Antiquité dans les nouveaux programmes de collège : mise en perspective historique", *Anabases*, 2016, 185-199.

constate que les réformes successives de 1985, 1995 puis, 2008, n'intègrent pas réellement les nouveautés liées à l'évolution des recherches dans les années soixante-dix.

Nous verrons que l'enseignement des cultes civiques de la Rome antique soulève de nombreux défis. Tout d'abord, la place occupée par la thématique dans les programmes doit permettre de pouvoir rendre compte de sa complexité. En effet on parle de cultes, car la "religion" au sens de conviction religieuse, chez les Romains, s'exprime d'abord et avant tout par la pratique. En outre, on parle de cultes, au pluriel, d'une part car les Romains sont considérés comme polythéistes, c'est-à-dire qu'ils croient en l'existence de multiples divinités. D'autres part, car les Romains vouent à ces divinités de multiples cultes, qui peuvent varier d'une communauté à une autre. Les cultes romains se caractérisent donc par une diversité, une variété importante, tant dans le fond que dans la forme, comme nous aurons l'occasion de le préciser ultérieurement. Nous nous intéresserons dans cette étude aux cultes civiques, qui correspondent à ceux accomplis par les citoyens, au nom de la cité. Nous excluons donc les cadres et les rites des cultes qui relèvent du privé, au sein de la cellule familiale, et des cultes liés aux communautés de métiers, ou associations de citoyens par exemple. Enfin, nous nous focaliserons sur la cité de Rome, qui fournit la majorité des sources et de la documentation, tout en offrant un exemple représentatif des cultes civiques dans le monde romain.

Ainsi, nous chercherons à établir comment enseigner les cultes civiques romains en classe de seconde, au regard des programmes en vigueur actuellement, et en tenant compte de l'avancée des connaissances scientifiques. Nous commencerons notre étude par un bref portrait des cultes civiques romains, issu de la documentation scientifique, par le biais de trois axes majeurs. Puis, nous aurons l'occasion de mettre en perspective ces connaissances, avec les objectifs du programme national issus du Bulletin officiel de l'Education nationale, ainsi qu'avec les propositions des manuels qui s'en sont inspirés. Enfin, nous achèverons notre étude par une proposition pédagogique, qui tentera de faire le lien entre ces différents éléments : respecter les attendus du programme officiel, tout en rendant compte des données scientifiques.

I. Etat des lieux des connaissances scientifiques

Pour commencer dans cette démarche, nous tenterons d'établir un état des lieux des connaissances scientifiques, un bilan historique, de ce que l'on sait actuellement des cultes civiques de la Rome antique, au regard notamment d'études antérieures, qui adoptent une approche différente du sujet. En effet, depuis le début du XX^e siècle, l'étude des cultes romains est fortement imprégnée de culture chrétienne, ce qui peut conduire à en présenter une image déformée. Franz Cumont, dans ses conférences³ de 1905, parle de "paganisme romain", et étudie les cultes orientaux à travers une perspective chrétienne, cherchant à établir les liens entre leur développement et la propagation du christianisme. Ainsi, malgré un réel souci d'objectivité, les études des cultures antiques peuvent être biaisées par l'approche chrétienne qui ne tient pas compte des différentes natures de ces cultes.

En effet, outre la différence déjà marquée entre monothéisme et polythéisme, la religion chrétienne se fonde sur un dogme, qui prévoit un salut après la mort, et se structure autour d'un clergé, alors que les cultes romains en sont démunis. Cela résulte d'une profonde différence de nature de ces cultes, qu'il est essentiel d'avoir à l'esprit lorsqu'on s'y intéresse. Dans la Rome antique, les cultes civiques, et les cultes en général, sont des cultes rituels, de l'orthopraxie, centrés sur l'accomplissement précis et minutieux de gestes, dans le but d'entretenir de bonnes relations avec les dieux. Les hommes, les communautés, rendent des hommages aux dieux dans le but d'en retirer une contrepartie effective, de leur vivant; quand les chrétiens cherchent à obtenir un salut qui doit intervenir après la mort. Ces divergences fondamentales expliquent pourquoi il faut nécessairement s'émanciper au maximum de cette culture chrétienne, dont l'Europe constitue le terreau, pour appréhender de la manière la plus juste possible, la réalité des cultes romains.

Ainsi, depuis les années soixante-dix, les études des cultes romains évoluent, en prenant davantage conscience des lacunes de l'approche chrétienne traditionnelle, et en tentant au mieux de s'en défaire pour adopter un point de vue neutre. Les études connaissent également un renouveau, lié au développement de l'anthropologie, et notamment de l'anthropologie historique qui offre des moyens de s'émanciper de ce point de vue christiano-centré. Cela permet le développement d'études plus centrées sur l'aspect rituel de ces cultes, et sur les pratiques qu'ils induisent.

Afin de dresser un bilan général de ces connaissances scientifiques nous focaliserons notre étude sur trois aspects fondamentaux: la dimension sociale des cultes civiques, la prédominance de l'exactitude rituelle, ainsi que les évolutions dont ils ont pu faire l'objet au cours des siècles.

³ F. Cumont, *Les cultes orientaux dans le paganisme romain: conférences faites au Collège de France en 1905*, Turin, 2005 .

A. Cultes civiques, cultes de la cohésion sociale

Les cultes civiques, semblent, à travers l'historiographie, intrinsèquement liés au développement des sociétés antiques. En effet, N.D. Fustel de Coulanges⁴ établit une corrélation, un lien, entre le développement des cultes, et l'élargissement des sociétés depuis la simple cellule familiale au stade de la cité. Toutefois, des études plus récentes développent également l'influence des cultes civiques sur les communautés, et montrent leur rôle de ciment au sein des sociétés. Nous chercherons ainsi dans un premier temps à comprendre, comment les cultes civiques romains peuvent participer de la cohésion au sein des sociétés antiques. Nous étudierons pour cela les grands principes des cultes romains, avec la présence de divinités protectrices, liées à une cité, à qui les citoyens vouent un culte en commun, selon un calendrier établi par chaque cité. Ces rituels sollicitent des acteurs, et se déroulent dans des lieux qui participent également de l'unité de la communauté civique.

1. Le culte de la cité et les divinités tutélaires

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les cultes romains divergent des cultes monothéistes sur la plupart des aspects, c'est pourquoi il faut partir d'un point de vue neutre avant de se lancer dans quelque étude. Les cultes romains ont pour but premier de maintenir la *pax deorum*, c'est-à-dire, la paix avec les dieux. En effet, les hommes cohabitent d'une certaine manière avec les dieux, et cherchent donc à entretenir de bonnes relations avec eux. Cela passe par une pratique stricte et rigoureuse de rites, conformes à la tradition, qui permettent de satisfaire les divinités et de préserver la paix. Toutefois, il peut arriver, pour diverses raisons, que cet équilibre soit rompu, et que les hommes interprètent les signes d'une offense commise envers les dieux. Ces signes prennent généralement la forme de catastrophes, et sont habituellement liées à un manque de rigueur dans les rites, par le biais d'un oubli ou d'une erreur dans sa réalisation. Les hommes ont alors la possibilité de se racheter, pour préserver l'entente avec les dieux et la protection de la cité, à travers l'exécution minutieuse de rituels prévus pour apaiser la colère des dieux.

C'est un autre principe fondamental des cultes romains: la réciprocité du don ou le principe du *do ut des*. Les hommages que rendent les hommes aux dieux ne sont pas gratuits, ils interviennent dans le cadre d'un échange de bons procédés. Lorsqu'une offense a été commise, les hommes cherchent à protéger la paix avec les dieux. Cependant, en temps normal,

⁴ N.D. Fustel de Coulanges, *La cité antique, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome*, Paris, 1874: "L'idée religieuse a été, chez les anciens, le souffle inspirateur et organisateur de la société."

lorsque les hommes demandent des faveurs aux dieux par l'accomplissement de rites, ils s'attendent à en recevoir les bénéfices en retour.

En effet, on peut constater une certaine flexibilité du panthéon romain, que nous approfondirons davantage ultérieurement. Toutefois, cette flexibilité fait sens ici dans la mesure où elle contribue à expliquer la relation de co-dépendance qu'entretiennent les hommes et les dieux. Si les hommes ne sont pas satisfaits de la protection des dieux ils peuvent s'en détourner au profit d'autres dieux qui leurs seront plus favorables. C'est pourquoi il est admis, que les divinités comme les hommes, cherchent à maintenir de bonnes relations. Ces grands principes sont valables à la fois pour les cultes privés et publics, mais les cultes civiques disposent de spécificités qui leur sont propres.

Premièrement, chaque cité dispose de divinités tutélaires, elles sont les divinités protectrices de la cité. Elles ne sont attachées qu'à une seule cité, même si les sources témoignent parfois de noms similaires dans plusieurs cités, les cultes rendus peuvent diverger, et les caractéristiques et attributs de ces dieux également. On considère ainsi qu'il s'agissait de divinités spécifiques dans chaque cité. Leurs intérêts sont étroitement liés à ceux des citoyens, qui leur vouent un culte en tant que communauté, pour assurer la protection et la prospérité de leur cité. On comprend ainsi mieux comment les cultes civiques peuvent participer d'une forme de cohésion au sein des communautés de citoyens, dès lors que leurs intérêts sont liés à ceux des dieux protecteurs de la cité comme l'évoquait A. Van der Kerchove dans un article en 2013⁵. En outre, ces dieux reçoivent un culte régulier de la part des citoyens, qui sont des occasions où se réunissent des membres de la communauté civique. Le culte public se fonde également sur une triade divine regroupée au sein du Capitole, qui comprend au départ Jupiter, Mars et Quirinus, puis, Jupiter, Junon et Minerve: la triade capitoline. D'autres aspects sont particuliers aux cultes civiques, puisque les citoyens rendent également un culte aux fondateurs de la cité, ainsi qu'à de nouvelles divinités incluses au panthéon au gré des besoins durant toute la période.

On a ainsi pu déterminer comment les cultes civiques ont pu contribuer à la cohésion sociale au sein des cités, avec l'instauration de divinités tutélaires, qui accordent leur protection à une cité. Toutefois, les cultes rendus par la cité ne se limitent pas aux dieux protecteurs. Les citoyens rendent d'innombrables cultes, à une multitude de divinités. Pour J. Scheid⁶, on peut

⁵ Van Der Kerchove, Anna. « Sacralité du monde et multiplicité des cultes dans l'ordre antique », Sens-Dessous, 2013, pp. 99-104. Dans son article, l'auteur met en avant l'importance des cultes publics dans la cohésion de la communauté, notamment à travers la présence de divinités protectrices.

⁶ J. Scheid, *La religion des Romains*, Paris, 2019, 2, chapitre 4. L'auteur explique qu'une "[...] divinité publique est avant tout une divinité qui a reçu le privilège d'un jour de fête officiel."

distinguer les divinités publiques par la présence d'un hommage en leur honneur sur le calendrier officiel de la cité.

2. Le calendrier

Nous allons ici aborder le cas du calendrier public, en opposition à un autre calendrier, plus ancien, le calendrier agraire, dit "naturel" qui se compose de 365 jours et $\frac{1}{4}$ et correspond au cycle astronomique. Le calendrier public est un calendrier officiel, relatif à l'organisation de la vie de la cité, il diffère donc d'une cité à l'autre. Il est à la charge de magistrats, et de sénateurs qui définissent les jours de fêtes officiels.

Le premier du genre⁷ serait apparu entre le VI^e et le V^e siècle avant notre ère, cependant, selon J. Scheid, la nature de ce calendrier n'en faisait pas au départ, un calendrier dédié aux cultes. En effet, son but premier aurait été pratique, et voué à établir une fréquence régulière des calendes, nones et ides sur les jours de la semaine. Les calendes, correspondant au premier jour du mois, sont l'occasion d'un sacrifice à Junon symbolisant le début du mois, C'est lors de ce sacrifice qu'un pontife annonce le jour des nones qui intervient le 5 ou le 7 du mois, durant lequel le *rex sacrorum* qui est un pontife de premier plan, publie un édit instituant les fêtes régulières du mois. Enfin, les ides correspondent environ à la moitié du mois, et tombent le 13 ou le 15. Cela montre d'une part l'intersection, l'entrecroisement entre la vie civile et religieuse de la cité, et permet en outre de mettre en évidence, la variabilité du calendrier annoncé chaque mois.

Cependant, les réformes progressives ont conduit le calendrier à inclure de plus en plus d'événements à caractère religieux. D'abord au IV^e siècle avant notre ère, avec l'institution de jours fastes et néfastes, puis au II^e siècle avant notre ère, avec l'introduction des anniversaires des principaux temples. Cela peut témoigner de l'évolution de la place des cultes civiques dans les sociétés.

Concernant l'organisation de l'année, le calendrier public pré césarien prévoit 355 jours par an, divisés en douze mois: quatre mois de 31 jours, sept mois de 29 jours, et un mois de février de 28 jours. De plus, ce système prévoit des mois de 22 ou 23 jours intercalés une année sur deux. Cela doit permettre d'obtenir une année de 366 jours et $\frac{1}{4}$. Toutefois, au fil des ans et parfois des négligences, le calendrier s'est progressivement dérégulé par rapport à l'année "naturelle", jusqu'à établir le premier jour de l'année le 14 octobre de l'année naturelle. Cela rend nécessaire l'instauration d'une réforme visant à réorganiser le calendrier. C'est ainsi que Jules César institue le calendrier julien en 46 avant notre ère. Le nouveau calendrier se calque sur le calendrier naturel, et obtient une année de 365 jours et $\frac{1}{4}$, en se basant sur un cycle de

⁷ Le "calendrier de Numa".

quatre ans comprenant chacun douze mois: sept mois de 31 jours, quatre mois de 30 jours et un mois de février, d'alternativement, 28 ou 29 jours. La mise en place de ce nouveau calendrier permet de rattraper le décalage engendré par le calendrier antérieur.

Comme évoqué précédemment, l'instauration au IV^e siècle avant notre ère de jours fastes et de jours néfastes dans le calendrier, a bouleversé l'organisation de la cité, et de la vie des citoyens. En effet, les jours fastes⁸ sont des jours dédiés aux hommes, où ils peuvent être actifs, aller travailler. Durant ces jours, les activités civiques et juridiques sont permises. En opposition, les jours énoncés dans le calendrier comme néfastes, sont réservés, dédiés, aux dieux et sont des jours de fête ou de fête publique. Les hommes consacrent ces jours aux cultes, à honorer leurs dieux à travers des cérémonies publiques, des fêtes, qui sont l'occasion de rassemblement de citoyens. Les jours néfastes sont des jours d'interdiction pour les activités liées aux hommes, permises lors des jours fastes, sous peine d'offenser les dieux. On distingue enfin les interdicti, qui sont des jours mixtes, car certaines heures sont considérées comme fastes, et d'autres néfastes.

Le calendrier public présente également les grandes fêtes officielles de Rome, les plus anciennes, que J. Scheid divise en trois catégories. Les fêtes du "cycle agraire", relatives aux travaux agraires, au déroulement des cultures en correspondance avec le calendrier dit "naturel". On retrouve par exemple les *Vinalia*⁹ ou les *Meditrinalia*¹⁰. Ensuite, les fêtes du "cycle civique", liées au déroulement de la vie civique, aux citoyens, comme les *Liberalia*¹¹ ou les *Quirinalia*¹². Et enfin les fêtes liées au déroulement du temps, de l'année, pour les célébrations du solstice d'hiver et du solstice d'été.

Le calendrier a évolué au fil des siècles, et de nouvelles fêtes ont progressivement été ajoutées. L'introduction de nouvelles fêtes passe par la loi ou les *senatus-consultes*. Cependant, le calendrier comporte des limites, et ne reflète pas complètement l'omniprésence des dieux, sollicités dans tous les aspects de la vie de la cité. En effet, il ne constitue pas une liste exhaustive des rites célébrés par la cité, puisque nombre d'événements, cérémonies, ou rituels, n'y sont pas inscrits. On a ainsi pu montrer que le calendrier entremêle la sphère civique et la sphère religieuse de la cité, en raison des informations qu'il comporte, et des acteurs qui contribuent à sa réalisation.

⁸ Macrobe au Ve siècle parle des "jours ouvrables" pour les jours fastes et des "jours de fête" pour les jours néfastes.

⁹ Les *Vinalia* sont célébrées en l'honneur de l'ouverture des vendanges.

¹⁰ Les *Meditrinalia* correspondent à la dégustation du vin nouveau.

¹¹ Les *Liberalia* symbolisent l'entrée des jeunes citoyens dans la communauté civique.

¹² Les *Quirinalia* sont relatives aux citoyens.

3. Acteurs et lieux du culte de la cité

Nous verrons à présent comment les acteurs et les lieux sollicités par les cultes civiques peuvent participer de la cohésion sociale. Nous avons déjà pu constater que le calendrier implique à la fois des magistrats et des prêtres quant à son élaboration, mais qu'en est-il de la célébration des cultes?

a) Sacrifiants¹³, sacrificateurs¹⁴, et citoyens

Dans la Rome antique, les rites des cultes civiques sont célébrés par des magistrats, des prêtres et des sénateurs. Ils sont élus par le peuple, ou par leurs pairs selon leurs fonctions. Les prêtres appartiennent à différents collèges, dont on distingue quatre principaux. Le Collège des pontifes occupe une fonction générale de conseil religieux auprès des magistrats. Ensuite, le Collège des augures est chargé de la prise des auspices, et de l'inauguration des espaces publics. Le Collège des décemvirs, conserve, et consulte au besoin, les Livres Sibyllins¹⁵. Enfin, le Collège des septemvirs, est responsable de l'organisation des Jeux publics. En outre, la charge de prêtre est généralement compatible avec d'autres fonctions au sein de la cité, ce qui permet aux citoyens d'osciller entre fonctions publiques et sacerdotales. Toutefois, il n'est pas permis de représenter les deux fonctions en même temps. Les célébrants sont donc des responsables de l'autorité publique, des représentants de la cité. Les fonctions politiques et religieuses apparaissent ainsi liées au regard des acteurs sollicités lors des rites.

Ensuite, outre le ou les célébrants, les cultes civiques s'adressent à la communauté des citoyens; leur présence est donc requise lors de ces événements. Les citoyens ne comportent que des hommes, mais leur nombre varie significativement avec la loi qui élargit la citoyenneté en 212¹⁶, et implique une évolution, en parallèle, des pratiques religieuses. Cependant, tous les citoyens ne sont pas nécessaires au bon déroulement d'un rite, un certain nombre de participants, préétabli, permet d'effectuer le rite avec succès. La cérémonie du cens¹⁷ faisant ici figure d'exception. En effet, ce rituel de purification n'intervient que tous les quatre ans à Rome, et nécessite la présence de tous les citoyens. La fête comprend une prise des auspices, ainsi qu'un sacrifice. Ces événements sont des moments de cohésion dans la communauté civique, notamment car aucun étranger n'est autorisé à assister aux cultes, qui se déroulent dans des lieux sacrés. Ces lieux sont la propriété divine, et occupent une place importante du territoire.

¹³ Selon J. Scheid "Celui qui a l'initiative et l'autorité dans un sacrifice".

¹⁴ Selon J. Scheid " Assistant du sacrifiant, chargé des tâches manuelles du sacrifice."

¹⁵ Les Livres Sibyllins sont des livres prophétiques, recueillant les prophéties de la Sibylle, consultés par le Collège des Décemvirs lors des manifestations de l'offense des dieux afin de pouvoir les apaiser.

¹⁶ Édit de Caracalla.

¹⁷ N.D. Fustel de Coulanges décrit la cérémonie du cens présidée par le censeur.

b) Les lieux de culte

La répartition de l'espace entre le sacré et le profane est particulière à Rome. La ville est placée au centre du pomerium qui délimite l'espace de la prise des auspices et correspond à ce titre à un espace de la pratique des cultes. L'accomplissement des rites ne nécessite principalement qu'un autel, comme nous le verrons ultérieurement ,mais ils sont souvent réalisés dans des temples, qui sont des espaces consacrés. Ce que l'on appelle communément un temple, ne correspond pas à la notion de *templum* qui désigne simplement un espace inauguré, bâti ou non. Le terme *aedes* semble plus approprié en désignant la résidence d'une divinité, mais ne désigne pas non plus un espace consacré, ni même inauguré. Avant d'être consacré, c'est-à-dire offert aux dieux, un espace où un bâtiment doit être inauguré par le Collège des augures. Puis, l'on procède à une purification, et une délimitation du territoire à consacrer, avant de commencer la construction. Pour terminer, lorsque l'édifice est achevé, il passe de la propriété des hommes à celle des dieux par le biais d'une formule symbolique. Ce processus est nécessaire au transfert de souveraineté de l'espace défini, car les espaces consacrés ne sont pas seulement des temples, ce peuvent être des espaces naturels, comme des bois, qui sont alors, en tant que tels, des lieux de culte.

Les temples romains, au sens de demeures divines consacrées, répondent à une architecture particulière. Ils s'élèvent sur un podium et comprennent un escalier permettant d'accéder à la partie supérieure, le pronaos, qui correspond à la partie extérieure du temple. L'autel, l'élément principal, se situe à l'extérieur du temple en général dans l'alignement du temple, en bas du podium. Ensuite, l'intérieur du temple représente la résidence de la divinité, appelée la *cella*, qui peut également être le lieu de célébration de banquets. On peut retrouver au fond de cette pièce des statues ou statuettes à l'effigie de la divinité concernée, ainsi qu'une table, appelée *mensa*, destinée à la consécration d'offrandes. Si plusieurs divinités cohabitent au sein d'un même temple, comme avec la Triade Capitoline, chaque divinité dispose de sa propre *cella* et de son propre autel. Par ailleurs, dans les sanctuaires, qui sont également destinés à accueillir les cultes, on retrouve, en plus de ces éléments, des salles de convivialité spécialement dédiées pour le déroulement des banquets. L'extérieur du temple peut également constituer un espace consacré selon les situations, dans ce cas, il est régi par les mêmes règles que le temple. Enfin, notamment dans le cadre des fêtes et cérémonies publiques, des bâtiments publics tels les cirques, peuvent être associés aux temples en tant que lieux de culte lorsque s'y déroulaient des jeux par exemple.

Les cultes civiques peuvent ainsi agir sur la cohésion sociale, à travers des hommages collectifs rendus aux dieux, au nom d'une communauté : la cité. Cela passe par des rites, des fêtes dont les principales sont inscrites dans le calendrier officiel, et se déroulent dans des lieux

consacrés aux dieux dans le monde des hommes. Les aspects de la vie religieuse et civique des citoyens sont ainsi étroitement liés, J. Scheid parle même d'une "religion politique"¹⁸ au regard de son implication quotidienne dans la vie de la cité. En effet, les cultes se fondent sur la pratique assidue et régulière, de gestes et de rituels qui sont au cœur des cultes romains.

B. L'exactitude rituelle

L'étude des rites, comme celle des cultes romains, fut longtemps influencée par la culture chrétienne. Ainsi, ils ont également pu faire l'objet d'une approche biaisée, ou d'un réel manque d'intérêt, car perçus comme primitifs ou indignes d'intérêt. C'est pourquoi, dans son ouvrage *Rites et religion à Rome*, J. Scheid met en garde contre le " [...] mépris des rites par l'histoire des religions quand on travaille sur le culte des Romains."¹⁹. Toutefois, le progrès des techniques et le développement de l'archéologie ont permis de renouveler les études, notamment grâce à la découverte de nouvelles sources à la disposition des historiens et archéologues, qui permettent de s'émanciper des sources littéraires souvent influencées par la culture chrétienne.

Nous tenterons ainsi de déterminer la place occupée par les rites dans les cultes civiques à travers la présentation des différents types de rites et l'étude des modalités selon lesquelles ils sont accomplis.

1. Les rites au centre des cultes

Intéressons nous tout d'abord à la place centrale occupée par les rites dans les cultes romains. En effet, les cultes romains, et les cultes civiques qui nous intéressent, reposent avant tout sur la pratique. En témoigne la célèbre formule de J. Scheid "Quand faire c'est croire"²⁰ qui montre bien que la piété chez les romains s'exprime principalement à travers la rigueur des rites effectués. Ainsi la *religio*, au sens de scrupule religieux, s'exerce avant tout par des actions et non par des croyances; c'est pourquoi on parle de religions de l'orthopraxie, ou de cultes, termes qui mettent davantage en avant l'aspect rituel. En outre, la notion de rite pose également question, puisque la signification de *ritus*, diffère de la définition contemporaine de rite, qui désigne communément une pratique à caractère religieux. Le *ritus* constitue plutôt une coutume, une tradition. Les rites au sens commun semblent dans les sources être apparentés au terme *sacra*.

¹⁸ J. Scheid, *La religion des romains*, Paris, 2019, Chapitre 2, 1.1 "Tout acte communautaire comporte donc un aspect religieux, et tout acte religieux possède un aspect communautaire."

¹⁹ J. Scheid, *Rites et religion à Rome*, Paris, 2019. Cf. Introduction.

²⁰ Titre de son ouvrage, *Quand faire c'est croire: les rites sacrificiels des Romains*, paru en 2005.

Les rituels ont pour but de préserver la paix avec les dieux, c'est pourquoi ils doivent être effectués avec justesse et précision. Ils sont prescrits par la tradition, par les ancêtres, et la moindre inexactitude peut entraîner la colère des dieux. Les acteurs s'évertuent donc à respecter au mieux la fréquence des rites, et les gestes nécessaires à leur bon déroulement, afin de préserver la bonne entente entre les hommes et les dieux, ou assurer des bénéfices à leur communauté. Effectivement, la pratique religieuse est toujours, dans les cultes romains, liée à une communauté, depuis la sphère privée avec la famille, jusqu'à la sphère publique. Contrairement aux monothéismes qui mettent en avant l'individualisme dans la pratique, les cultes romains ont pour vocation de veiller aux intérêts d'un groupe, d'une communauté à travers les rites prodigués. On peut considérer que les cultes civiques offrent un exemple représentatif des pratiques qui peuvent avoir cours dans les autres niveaux d'associations religieuses concernant les rites, car, même si les échelles de grandeur varient, les pratiques elles, restent similaires. Par ailleurs, les cultes civiques ont fourni nettement plus de sources que les autres niveaux de communautés religieuses, ce qui permet d'en apprendre davantage par extension sur les autres types de rites à travers la variété de la documentation. J. Scheid distingue trois catégories²¹ principales de rites "la définition des espaces et des choses" qui correspond notamment aux procédés d'inauguration et de consécration. Puis, les sacrifices et les offrandes, ainsi que tous les rituels à caractère divinatoires. Ces rituels entourent tous les aspects de la vie des citoyens, et participent de chaque événement, c'est pourquoi l'on place les rites au centre des cultes civiques romains.

Attention toutefois car il serait maladroit d'affirmer à l'extrême, que ce sont les seuls piliers des cultes, que ces derniers se fondent exclusivement sur la pratique, quand on sait l'importance des prières, et formules prononcées à l'oral pour accompagner les rites. Ainsi J. Scheid précise que "[...] pour être effectif, le rite doit être dit, doit être accompagné de la formule consacrée." Ces paroles permettent de donner du sens à l'acte et jouent un rôle primordial dans l'accomplissement du rituel. Elles ont une réelle valeur performative et impliquent donc, tout comme les gestes, une précision minutieuse au risque de faire échouer le rite et de devoir recommencer.

Le sacrifice est le premier des deux rites romains principaux. Il fait partie de la majorité des actes du culte civique -puisque la plupart des événements s'accompagnent d'un sacrifice- et occupe une place de premier plan dans les pratiques religieuses romaines.

2. Les sacrifices et offrandes

²¹ J. Scheid, *Rites et religion à Rome*, Paris, 2019. Cf. 1) les attitudes rituelles des Romains.

a) Principes généraux, préparation du rituel et choix des offrandes

En effet, J. Scheid écrit "[...] être pieux c'était sacrifier"²². Le sacrifice est donc le principal rituel des cultes civiques, dont on relève cependant une variété importante, car ils se distinguent par d'innombrables variations en fonction des contextes de célébration.

Généralement, les sacrifices se déroulent devant l'autel du temple du dieu à honorer. Il est accompli par le détenteur de l'autorité publique, qui peut être assisté pour les tâches secondaires par des esclaves. Les sacrifiants et assistants, doivent se préparer avant le rituel, se laver, et se parer avec les vêtements appropriés à la cérémonie. Ces rites ne nécessitent que peu de matériel, seule la présence de l'autel et du foyer apparaît indispensable. Les offrandes vivantes sont toujours de nature animale -l'homme n'est jamais le sujet du sacrifice- et domestique. Dans ce cas, elles doivent également subir une préparation: elles sont lavées, parées de rubans et bandelettes, et décorées. En outre, les victimes porcines et bovines pouvaient être affublées d'une couverture décorée. La sélection des victimes occupe une place importante dans le sacrifice, puisqu'elle doit répondre à différents critères. Les dieux reçoivent habituellement des mâles châtrés, et les déesses, des femelles. C'est ainsi que lors de la cérémonie des vœux, qui se déroulaient le 15 mars, puis le 1er janvier, avec les évolutions du calendrier, Jupiter recevait un bœuf en sacrifice, alors que les déesses recevaient des vaches. L'âge de l'animal apporte également une signification supplémentaire au rituel; toutefois d'une manière générale, on privilégie le sacrifice d'animaux adultes, du moins dans le cadre des cultes civiques.

Les offrandes peuvent ainsi être de nature animale ou végétale. Parmi la grande diversité des offrandes possibles, les animaux sont privilégiés pour les rituels principaux, les cérémonies majeures, quand les offrandes de nature végétale sont réservées aux rites mineurs et aux cérémonies de second rang. Elles peuvent alors être portées dans des paniers, ou dans des cruches lorsqu'il s'agit d'offrandes liquides comme le vin. L'encens quant à lui, est porté dans des coffrets. Mais elles peuvent être de nature très variée, et peuvent même consister en des bâtiments comme des temples érigés en l'honneur des dieux, ou même des objets comme des statuettes à leur effigie par exemple.

b) Déroulement type d'un sacrifice

²² J. Scheid, *Rites et religion à Rome*, Paris, 2019. Cf. 1) Les attitudes rituelles des romains. "Le sacrifice constituait avec la divination le pôle majeur de la religion romaine publique et privée. Célébrer le culte signifie avant tout célébrer le sacrifice: être pieux, c'était sacrifier".

Le sacrifice se déroule en plusieurs grandes étapes générales que nous allons tenter de décrire brièvement. Tout d'abord, après avoir effectué la préparation nécessaire annoncée précédemment, une procession se rend devant l'autel de la divinité qui doit recevoir le sacrifice. Puis, les sacrifiants procèdent à la première étape: la *praefatio*. Cette étape consiste en une libation de vin et d'encens par le biais du foyer. Elle est dotée d'une signification particulière, effectivement, ce geste intervient au début du rituel, et correspond à une invitation faite aux dieux. Le vin et l'encens ont par ailleurs une symbolique qui vient renforcer cette théorie, car ils sont considérés comme des mets divins. Vient ensuite l'étape de l'*immolatio*, durant laquelle les sacrifiants appliquent de la farine rituelle²³ sur le dos de l'animal ainsi que du vin sur son front, puis, il parcourt le dos de l'animal avec la pointe du couteau. Cette étape symbolise la consécration, le transfert de propriété de l'offrande vers les dieux. Ensuite, le sacrifiant, ou son assistant assommait l'animal avant de le saigner, ou de l'égorger, s'il s'agissait d'un animal de petite taille. Il est cependant important, avant de procéder à l'abattage de l'animal, que la victime témoigne de son consentement à être sacrifiée. Cela passe par un signe d'acquiescement de la tête, qui pouvait, au besoin, être mis en scène par le sacrifiant grâce à des subterfuges, comme en tirant ses liens vers le bas par exemple. En effet, toute panique de la victime pouvait faire échouer le sacrifice, car le moindre désordre ou signe anormal lors d'un rituel pouvait être interprété comme un présage défavorable et entraîner l'annulation du sacrifice qui devait être recommencé dans des conditions plus favorables.

Une fois l'animal abattu, il est ouvert afin de s'assurer que l'offrande est acceptée par les dieux,²⁴ qu'elle est conforme, en procédant à l'examen des *exta*²⁵ ou *extispicine*. Les *exta*, également appelés la fressure, regroupent les principaux organes réservés aux dieux. Si la moindre anomalie est constatée sur ces parties, le sacrifice est également considéré comme nul et doit être recommencé. Si tout semble se dérouler selon la coutume, la victime est partagée, divisée entre les parts destinées aux hommes et celles destinées aux dieux. Les parties divines étaient cuites, puis on saupoudrait à nouveau de *mola* et on y versait du vin, avant d'envoyer l'offrande aux dieux. Le passage effectif de l'offrande vers les dieux se situe au niveau du feu sacrificiel; c'est en effet à travers lui que passe l'offrande, la destruction par le feu permet le transfert effectif de la propriété. Cette cérémonie représente un premier banquet rituel, préparé pour les dieux, mais une fois que l'offrande est consommée, les hommes peuvent récupérer la partie profane de la victime afin de préparer le "banquet des sacrifiants"²⁶. Ce banquet pouvait

²³ La farine rituelle appelée *mola* est composée de farine d'épeautre et de saumure.

²⁴ Cette étape correspond à la *litatio*.

²⁵ Les *exta* sont les parties de l'animal réservées aux dieux. Ils sont composés d'organes vitaux (foie, poumons, cœur, péritoine, vésicule biliaire).

²⁶ J. Scheid, *Quand faire c'est croire: les rites sacrificiels des Romains*, Paris, 2005. Cf. Première partie, Chapitre 1.

notamment se dérouler dans des salles dédiées au sein des sanctuaires, dans la cella, ou dans le lieu établi par la cérémonie. Le sacrifice se présente alors comme une cérémonie d'envergure, qui est préparée longtemps à l'avance, et se compose de nombreuses étapes s'étalant sur plusieurs jours, indispensables à son bon fonctionnement. Il s'agit chez les romains d'une affaire sérieuse, dont le bon déroulement semble crucial à la communauté des citoyens.

Cependant, ce processus ne reflète pas l'ensemble des rites sacrificiels romains, puisque comme nous l'avons déjà évoqué, il en existe une diversité infinie, dont certains peuvent s'avérer très précis et complexes²⁷ telle la cérémonie annuelle en l'honneur de Dea Dia. Si bien qu'il semble impossible d'établir une méthodologie universelle. Toutefois, les éléments présentés constituent les grands axes principaux du rituel, qui se retrouvent dans de nombreux sacrifices et permettent ainsi de dégager un profil général. Les cultes civiques se fondent également sur une autre catégorie de rituels, regroupés sous le nom de rites divinatoires, car ils font intervenir la divination²⁸.

3. Les rites divinatoires

Les rites divinatoires font l'objet d'un manque de source plus important que les sacrifices, la majorité de la documentation nous provient ainsi des II^e et I^e siècles avant notre ère. Les pratiques ont pu évoluer sous l'Empire, notamment au détriment des auspices et des oracles Sibyllins et au profit de l'interprétation des prodiges. En effet, Auguste transforme le système des auspices; ceux-ci conservent leur prédominance juridique et restent indispensables à la tenue de la vie publique, mais la prise des auspices ne devient alors plus qu'un passage symbolique durant la période impériale. Toutefois, Cicéron dans son traité *De la divination* nous livre des indications sur la nature et le déroulement de ces rituels au cours de la période républicaine.

Tout comme les rites sacrificiels, on distingue une multitude de rites liés à la divination. En effet, ils sont omniprésents dans la vie de la cité et interviennent constamment dans l'activité civique. J. Scheid²⁹ affirme ainsi que "La consultation divinatoire était considérée comme une technique presque automatique." car il était admis à Rome que les dieux intervenaient dans le monde des hommes pour exprimer leur volonté, ou leur colère à travers des signes appelés les augures. Les rites divinatoires consistent notamment à s'assurer de l'approbation, de l'accord des dieux pour ce qui est sur le point d'être accompli, cela passe, tout comme pour les rites

²⁷ J. Scheid, *Quand faire c'est croire: les rites sacrificiels des Romains*, Paris, 2005. Cf. Partie I, Chapitre 1 "Le sacrifice à Dea Dia".

²⁸ Le dictionnaire Le Robert définit la divination "Art de découvrir ce qui est caché par des moyens qui ne relèvent pas d'une connaissance naturelle."

²⁹ J. Scheid, *La religion des Romains*, Paris, 2019. Cf. Chapitre 7 "Auspices et rites de divination".

sacrificiels, par une rigueur et une exactitude dans la pratique ainsi qu'une conformité avec la coutume de la tradition ancestrale.

J. Scheid distingue trois types de pratiques divinatoires chez les Romains, la prise des auspices, la consultation des oracles Sibyllins, et l'extispicine et l'haruspicine, dont nous excluons l'haruspicine, absente des cultes publics. La prise des auspices signifie étymologiquement "observation des oiseaux" et consistait effectivement en l'observation des oiseaux, et à l'interprétation des signes observés par les magistrats qui sont assistés dans cette tâche par un *pullarius*. Ils peuvent être soit, réclamés par les hommes aux dieux, soit exprimés par les dieux eux-mêmes. Les signes peuvent être innombrables, tout ce qui est inhabituel peut être considéré comme un signe favorable ou défavorable, mais J. Scheid affirme³⁰ " L'élite éclairée recommandait cependant de ne pas tout attribuer à la volonté divine et de vivre dans l'angoisse." et nous fait ainsi part du pragmatisme des élites, quant aux enjeux que suscite un tel rituel. On comprend qu'il ne pouvait pas réellement échouer dans la mesure où "le magistrat se servait de ce rite pour annoncer, en quelque sorte, sa ferme conviction que sa décision bénéficiait de l'accord des dieux." De plus, certains signes se distinguent, les plus marquants, les plus importants, et peuvent devenir des prodiges, une fois désignés en tant que tels par un magistrat. Ils pouvaient être annonceurs de présages favorables, ou défavorables, mais sont souvent la manifestation d'une offense envers les dieux. Les pontifes romains étudient la majorité des prodiges et sont chargés de leur expiation, mais le Sénat doit examiner les cas les plus graves. Les auspices sont ainsi pris par les magistrats avant tout acte, ou décision majeure, mais tout peut être sujet à la prise d'auspices y compris le franchissement d'un cours d'eau car il implique un changement, un franchissement d'espace. Cet acte permet de s'assurer du soutien, du concours des dieux en toute situation. Les auspices sont pris sur un *auguraculum*, c'est-à-dire une tente inaugurée; on en retrouve trois à Rome, sur la citadelle, sur le Quirinal, et sur le Palatin. Ils peuvent consister en l'observation du vol des oiseaux, après délimitation de zones dans le ciel, auxquelles on octroie des significations différentes. Cependant, la prise des auspices peut prendre différentes formes, et notamment consister en l'observation de l'appétit de poulets.

L'oracle Sibyllin est sollicité dans les situations les plus extrêmes, lorsqu'on ne parvient pas à endiguer les prodiges par les méthodes habituelles. Il se fonde sur les Livres Sibyllins, trois livres prophétiques rédigés en hexamètres grecs. Ils auraient été détruits dans un incendie au Capitole en 83 avant notre ère, puis, partiellement reconstitués par les Romains. Ces livres sont consultés en cas de catastrophe majeure, ou de prodiges répétés, car ils devaient permettre de comprendre ces prodiges, de les interpréter, afin de proposer la réponse adaptée. Ils ne

³⁰ J. Scheid, *La religion des Romains*, Paris, 2019. Cf. Chapitre 7 "Auspices et rites de divination".

pouvaient être consultés qu'à huis-clos par les décemvirs, sur l'ordre d'un magistrat et du sénat. Après sélection de vers dans les livres, par les prêtres, ces derniers procèdent à l'élaboration d'un oracle sous la forme d'un acrostiche, basé sur les vers sélectionnés. Les oracles préconisent généralement des rituels assez classiques, et communs à Rome, mais ils pouvaient aussi préconiser l'ajout de nouvelles divinités au panthéon par exemple. Ensuite, l'oracle était transmis au sénat et au magistrat, qui prenaient les mesures nécessaires à travers la publication d'un édit.

On a ainsi pu confirmer l'omniprésence des pratiques et rituels divinatoires à Rome qui rythment chaque étape de la vie civique. Ces rituels sont de nature variée, mais occupent une place centrale au sein des sociétés qui se soucient constamment de s'assurer du concours des dieux. En effet, certains principes des cultes romains perdurent, comme nous le verrons dans une dernière partie.

C. Entre permanences et changements

Nous concluons notre portrait des cultes civiques de la Rome antique, par une analyse des dynamiques dont ils font l'objet. Nous chercherons à déterminer comment, en dépit de la primauté de la tradition, de nouvelles divinités venues de l'étranger³¹ ont pu faire l'objet d'un culte civique à Rome. Entre les permanences, issues de la coutume, de la tradition ancestrale, et les changements, avec l'introduction de nouvelles divinités dans le panthéon, pour faire face aux évolutions qui touchent l'État romain notamment.

1. La persistance de traditions ancestrales

En effet, la persistance, et même la mise en avant de traditions ancestrales, est l'un des fondements des cultes romains, qui s'appuient sur une pratique ancienne et des rites éprouvés par les ancêtres, qui vont de l'époque archaïque de la royauté jusqu'à l'Empire. Tout ce qui se situe hors de la tradition est considéré comme de la *superstitio*³². Ainsi, les grands principes des cultes romains -malgré une constante évolution, une constante adaptation aux nouveaux besoins et contextes- vont perdurer. J. Scheid écrit:

"Que les institutions religieuses publiques ne fonctionnent plus sous l'Empire comme au V^e siècle av J.C est évident. Mais l'évolution ne concerne ni la nécessité de

³¹ Dans son ouvrage, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, R. Turcan écrit " Les Romains parlaient de religions non pas précisément "orientales", mais "étrangères".

³² Cultes considérés comme exotiques.

l'obligation rituelle ni les modalités du culte. Seul le mode de participation s'est transformé [...]".³³

Les divinités ancestrales sont honorées tout au long de la période. En effet nous avons déjà pu évoquer les dieux de la Triade Capitoline, Jupiter, Junon, Minerve, mais on peut également penser au "culte du fondateur" présenté par N.D. Fustel de Coulanges, qui fait référence au processus de divinisation du fondateur légendaire de la cité, "il devenait un ancêtre commun pour toutes les générations qui se succédaient [...]". Ce fondateur fait l'objet d'un culte majeur, et surtout persistant, à Rome. En effet, des célébrations lui sont dédiées chaque année à l'occasion du jour natal de la cité, le 21 avril, fête qui perdure encore aujourd'hui. Les divinités les plus anciennes semblent ainsi auréolées d'une symbolique particulière aux yeux des Romains, qui cherchent à perpétuer la coutume, la tradition des ancêtres³⁴. Les grands principes des cultes n'apparaissent pas bousculés, mais l'augmentation significative du nombre de citoyens se répercute sur le déroulement des rites³⁵, qui exclut progressivement - de fait, car dans l'impossibilité d'être présent dans la ville de Rome- la masse de citoyens, des rites liés aux cultes civiques.

Pour conclure les rites évoluent peu, la pratique change peu, même si les échelles de grandeur évoluent avec le nombre de citoyens romains au gré des réformes d'accès à la citoyenneté et de l'extension des limites de l'Etat. Le cosmopolitisme engendré par l'élargissement des frontières de l'Empire, a pu permettre d'accentuer l'intérêt des Romains pour les cultes venus de l'étranger. En effet, l'ouverture des cultes romains était déjà présente, puisque la richesse de son panthéon est un facteur de supériorité dans les civilisations antiques. On retrouve donc des divinités étrangères, qui font l'objet d'un culte à Rome, et qui sont progressivement intégrées au rang des cultes de la cité. Dans son ouvrage³⁶, J. Scheid distingue ainsi, les *patria sacra*³⁷, des *peregrina sacra*³⁸.

2. L'introduction de cultes "étrangers"

L'introduction de nouveaux cultes, issus de régions plus lointaines, fut longtemps traitée à travers l'historiographie comme un marqueur du manque de religiosité des cultes Romains. Comme le témoignage de la recherche d'une nouvelle spiritualité, marquant ainsi par la même

³³ J. Scheid, *Les Dieux, l'Etat et l'individu: Réflexions sur la religion civique à Rome*, Paris, 2013. Cf "8: La religion civique, une modalité des religions communautaires".

³⁴ *Mos maiorum*.

³⁵ J. Scheid, *Les Dieux, l'Etat, et l'individu: Réflexions sur la religion civique à Rome*, Paris, 2013. "Ce qui a changé peu à peu depuis l'élargissement du corps civique en 89 av. J.-C, c'est que la plupart des Romains ne pouvaient plus assister physiquement aux services religieux publics de Rome."

³⁶ J. Scheid, *Les Dieux, l'Etat, et l'individu: Réflexions sur la religion civique à Rome*, Paris 2013.

³⁷ Les rites ancestraux.

³⁸ Les rites étrangers.

occasion l'incapacité des cultes présents à Rome, à répondre aux besoins de la population sur le plan religieux. Toutefois, cette approche révèle une opinion biaisée par le dogme chrétien, puisque l'émergence de cultes venus d'Orient, semble tenir davantage de la nature évolutive de l'État romain, et même des principes fondamentaux qui régissent ses cultes que de l'attente d'une religiosité supérieure, basée sur la croyance.

R. Turcan rappelle que la prédominance des *patria sacra* n'est pas incompatible avec l'adoption de nouvelles divinités à Rome³⁹ et décrit simplement le paradoxe : "Il y avait donc, dans le *mos maiorum* même, les moyens réglementaires et traditionnels de le dépasser." Son développement ayant pris de telles proportions, avec l'expansion des limites de l'Empire, le monde Romain apparaît comme un immense bassin de brassage multiculturel. C'est un monde cosmopolite, un monde de plus en plus mobile, un lieu d'échange et de brassage religieux qui permet l'arrivée des cultes orientaux. En outre, la *Pax romana*, ou paix romaine a également pu contribuer de cette porosité religieuse qui a ensuite progressivement engendré l'adoption de nouvelles divinités au panthéon. Toutefois, les cultes venus d'Orient n'arrivent pas tels quels à Rome, ils font l'objet d'un processus de transformation, et d'acclimatation aux populations qu'ils rencontrent. Ce procédé tend à une forme de romanisation, avant de les intégrer aux cultes de la cité.

Les *supersitio*, les cultes étrangers, n'étaient pas cependant dénués d'intérêt pour les Romains. On peut leur attribuer un certain exotisme, qui diffère des usages romains et peut être considéré comme digne d'intérêt. En effet, les cultes étrangers mettent en scène des rituels spectaculaires, comme nous pourrions le constater en étudiant le culte de Cybèle adopté en 204 avant notre ère.

L'introduction de divinités étrangères au panthéon romain peut intervenir comme nous l'avons déjà évoqué, suite à une catastrophe, par la consultation des Livres Sibyllins, ou par la cérémonie de l'*evocatio*. Ce rituel a pour objectif de déterminer si une nouvelle divinité doit ou non être intégrée aux cultes de la cité. Il consiste en la réunion d'un Collège qui analyse les oracles sibyllins pour décider de l'adoption d'un nouveau culte au panthéon. Une fois la décision prise, il fallait encore convaincre le dieu, le séduire, pour qu'il rejoigne la multitude des dieux Romains. L'*interpretatio romana* est un procédé mental qui peut contribuer à l'intégration de divinités étrangères, par l'attribution d'un nom en latin. Les cultes orientaux revêtent ainsi progressivement une importance significative dans les pratiques cultuelles de la

³⁹ R. Turcan, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, 1989. "La ville que Romulus passait pour avoir peuplée grâce à une poignée d'apatrides (suivant la célèbre légende de l'*asylum* capitolin) eut toujours la vocation d'assimiler les éléments hétérogènes."

Rome antique, au point qu'ils peuvent faire l'objet d'un culte officiel, et être intégrés au panthéon romain.

3. L'exemple de Cybèle, la Déesse Mère

a) Cybèle, les origines du culte

Cybèle, aussi appelée la Grande Mère, trouve ses origines en Asie Mineure où il est courant de vouer un culte à des déesses mères, des divinités matronales. Celles-ci sont dotées d'attributs en liens avec la fécondité comme la polymastie⁴⁰, et souvent associées à des fauves. La plus ancienne attestation d'une telle divinité serait une statuette en terre cuite, datant d'environ 6000 ans avant notre ère, retrouvée en Phrygie. Toutefois la déesse mère a voyagé avec les hommes, et a évolué au gré de ces voyages. C'est pourquoi on ne peut réduire la déesse à une seule entité fixe. En effet l'hénothéisme, qui s'applique généralement aux divinités venues de l'Orient, entraîne des réajustements au sein de la personnalité des dieux, qui s'accaparent les caractéristiques d'autres divinités mineures et propagent ainsi leur culte. C'est au cours de ce processus que la symbolique autour de la déesse évolue : l'iconographie des tours qui lui sont rattachées est issue de l'influence grecque, ou la présence d'Attis qui n'était pas nécessairement associé à la figure de Cybèle aux origines. La déesse s'est mêlée aux autres divinités rencontrées, comme Agdistis, qui font qu'elle s'est transformée au cours de son arrivée à Rome.

b) Intégration du culte de la déesse à Rome

La présence de la Déesse Mère est attestée en Grèce dès le VI^e siècle avant notre ère, notamment à travers l'iconographie du Trésor de Siphnos qui la représente toujours accompagnée de fauves. Toutefois, son arrivée à Rome est plus tardive. En 205 avant notre ère, une série de prodiges et de catastrophes entraîne la consultation des oracles Sibyllins, qui prescrivent alors l'introduction d'une nouvelle divinité à Rome, Cybèle, "la Mère Idéenne de Pessinonte"⁴¹. Son intégration a pu être facilitée par son implication symbolique⁴² dans le mythe de la fondation de Rome. Le culte est officialisé en 204 avant notre ère, avec l'arrivée à Rome de la pierre noire⁴³ de Cybèle venue de Pessinonte. La déesse siège d'abord dans le temple de la Victoire, puis un temple spécifique lui est dédié en 191 avant notre ère.

⁴⁰ R. Turcan évoque l'exemple de l'Artémis d'Ephèse.

⁴¹ R. Turcan, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, 1989. Cf. I. La Grande Mère et ses eunuques.

⁴² Puisque les forêts de l'Ida auraient fourni le bois des navires empruntés pour rejoindre l'Italie depuis Troie.

⁴³ Une météorite.

Son culte se développe de plus en plus intensément avec l'Empire. En effet, les symboles de la Grande Mère apparaissent aux côtés de ceux de l'Empire dans l'iconographie, notamment sur le monnayage. Le culte de Cybèle s'est développé quasiment partout dans le monde romain, mais parfois de manière plus inégale. Elle reste cependant la déesse étrangère la mieux assimilée au panthéon romain.

c) Les rites

Comme nous l'avions vu précédemment, les nouvelles divinités se voient également accorder des jours de fêtes, et on commémore le jour natal, de l'arrivée de la déesse, avec les "jeux mégalésiens" tous les ans du 4 au 10 avril. Ces fêtes sont l'occasion de faire des offrandes à la déesse, d'organiser des jeux, des spectacles.

La Déesse est accompagnée d'Attis dans la mythologie, un dieu eunuque dont le mythe de la castration, symbole de libération, peut permettre d'expliquer l'émasculatation des galles, les prêtres de la déesse. Les galles sont sous l'autorité d'un grand prêtre, "Attis"⁴⁴ et d'un vice-président "Battakès"⁴⁵. Ils procèdent à des rituels étonnants, et exotiques pour les contemporains, qui peuvent attirer à la fois curiosité et mépris à Rome. En effet, malgré l'officialisation du culte, les galles ne peuvent être des citoyens romains, car ils ne sont pas autorisés à se mutiler, à se castrer. Cela constitue l'un des freins à l'intégration de la déesse, car la figure d'Attis, dieu châtré, est également problématique aux yeux des romains pendant longtemps. Les prêtres et les galles sont donc des étrangers, et sont soumis à Rome à l'interdiction de sortir du sanctuaire, hormis lors des fêtes en l'honneur de Cybèle.

Toutefois, le culte de la déesse a évolué depuis son intégration au panthéon romain, et l'intégration d'un archigalle dans la hiérarchie, a permis l'intégration de citoyens romains au culte métroaque. L'archigalle n'était pas un eunuque, mais devait procéder à un rituel sacrificiel, le taurobole, qui doit symboliser l'émasculatation des galles, par le biais du sacrifice d'un taureau émasculé. Ce rituel consiste à asperger l'archigalle du sang jaillissant de la victime, et est généralement accompli de pair avec un criobole, qui est un rituel similaire sollicitant un bélier castré.

Ainsi, malgré l'importance de la coutume, l'ouverture de Rome sur le monde s'est doublée d'une ouverture culturelle et religieuse qui lui a permis d'intégrer au rang de divinités officielles, des dieux et déesses venues de régions étrangères. Le culte de Cybèle offre un bon exemple de cette intégration car malgré la suspicion dont il fait l'objet, à l'égal des autres cultes venus d'orient, son culte a pu prospérer à Rome.

⁴⁴ R. Turcan, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, 1989.

⁴⁵ R. Turcan, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris 1989.

Nous avons ainsi tenté de dresser un rapide portrait des cultes civiques dans la Rome antique, qui nous a permis de distinguer de grands axes d'étude, car les spécificités que nous avons dégagées ne sont ni universelles, ni exhaustives. Premièrement, la constatation de l'intérêt social et communautaire des cultes civiques montre qu'ils participent à favoriser la cohésion des citoyens de Rome. Cela passe à la fois par les fêtes publiques, par des divinités communes, et des lieux, qui se présentent à la fois comme des lieux de culte et de convivialité, à travers les banquets qui s'y déroulent. Nous avons ensuite déterminé la place des rites et de leur bonne réalisation dans les cultes civiques, à travers l'étude des rites sacrificiels et divinatoires. Puis, nous avons conclu cet état des lieux par l'analyse des évolutions dont ces cultes ont fait l'objet, entre des permanences presque immuables et des adaptations constantes, avec l'introduction de divinités étrangères.

Essayons à présent de mettre en perspective les indications historiques recueillies avec l'enseignement des cultes romains dans le secondaire, à travers l'analyse des programmes nationaux et des manuels dédiés aux élèves, qui permettra ainsi d'élaborer des séances répondant à la fois à l'état des connaissances scientifiques et aux exigences nationales.

II. Les cultes civiques dans les manuels

Nous avons déjà pu évoquer la faible présence historique de l'Antiquité dans les programmes scolaires, notamment dans les programmes de collège, qui n'a cessé de diminuer au profit d'autres périodes plus récentes. Il en est de même au lycée, et nous verrons avec l'analyse des programmes présentés dans le Bulletin Officiel de l'Education nationale paru en 2019, que l'histoire antique n'occupe qu'une infime part du programme de seconde. Ainsi, bien que le thème des cultes civiques puisse également être enseigné à partir du programme de 6^e, nous privilégierons dans cette étude le thème 1 du programme de seconde générale "Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen-Age". Le chapitre 1 consacré à l'Antiquité à travers " La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines." semble offrir davantage de possibilités afin de rendre compte de la complexité religieuse dans les civilisations antiques. Ainsi, la proposition pédagogique sera élaborée à partir de ce chapitre, et cherchera à mettre en avant les cultes civiques romains.

Nous pourrons à travers cette étude, déterminer comment les programmes et les manuels actuels permettent de rendre compte des connaissances historiques, en incluant notamment l'évolution des approches constatées dans les années soixante-dix. Nous pourrons également analyser comment les manuels proposent d'enseigner la thématique des cultes romains en classe de seconde afin de nous y référer ultérieurement.

Après avoir étudié les programmes de 6^e, qui nous serviront de base, de connaissances pré-acquises des élèves, sur lesquelles fonder la production du cours, nous verrons quels sont les axes majeurs et les orientations du programme de seconde afin d'en distinguer les enjeux principaux et nous y conformer. Ensuite l'étude des manuels de seconde⁴⁶ nous permettra d'une part, d'établir s'ils fournissent les moyens d'enseigner les cultes romains, et de répondre aux exigences du programme, et d'autre part, de définir les stratégies pédagogiques mobilisées.

⁴⁶ Une sélection de manuels, tous sur les programmes en vigueur. (Hatier, Hachette, Nathan, Belin, Le Livre Scolaire).

A. Présentation des programmes scolaires

Commençons par l'étude des cultes civiques dans les programmes scolaires, afin de déterminer les exigences et les attendus du programme, nécessaires à la préparation des séances. Rappelons d'abord que l'Antiquité reste peu présente dans les programmes actuels, et ne fait l'objet d'une étude qu'en sixième et en seconde. Toutefois, même si le niveau choisi est la seconde, l'étude des programmes de sixième permettra d'établir ce qui a déjà été étudié par les élèves -même si il peut y avoir des oublis-, et d'établir une base de connaissances à solliciter lors de la préparation du cours en classe de seconde.

a. Les programmes de 6^e

Les programmes d'histoire de sixième proposent trois thèmes, tous liés à l'Antiquité, qui est mise à l'honneur pour la dernière année du cycle 3. Nous excluons cependant de cette étude le premier thème "La longue histoire de l'humanité et des migrations" davantage centré sur la préhistoire. Ainsi deux thèmes peuvent nous intéresser, le "Thème 2: Récits fondateurs, croyances et citoyenneté dans la Méditerranée antique au I^{er} millénaire avant J.-C."⁴⁷ et le "Thème 3 : L'empire romain dans le monde antique."⁴⁸. En effet, ils peuvent tous deux permettre d'aborder les cultes civiques romains, même si le vocabulaire employé sera davantage relatif aux "religions polythéistes".

Le thème 2 a pour objectif de permettre aux élèves de distinguer un fait historique, qui se base sur des recherches scientifiques, notamment archéologiques, de ce qui relève de la croyance, ou du mythe, dont on ne peut prouver la véracité. Il se fonde sur l'étude de différentes civilisations, qui sont l'occasion d'étudier différents mythes et croyances. Le thème 2 se divise en trois chapitres : "Le monde des cités grecques", "Rome du mythe à l'histoire" et "La naissance du monothéisme juif dans un monde polythéiste". Il constitue ainsi un thème introductif concernant les civilisations antiques, et invite à enseigner aux élèves des notions de base comme celles de religions monothéistes, de religions polythéistes, de cité, qui seront dès lors, des notions acquises, ou du moins des notions plus singulières, et plus évidentes à mobiliser ultérieurement en classe de seconde.

Le thème 3 peut également contribuer à forger ce socle de connaissances pré-acquises sur les cultes romains, principalement à travers le premier chapitre "Conquêtes, paix romaine et romanisation" qui s'attache à l'étude de la constitution de l'Empire Romain, abritant une diversité culturelle importante. Cette diversité peut passer notamment par une variété des cultes, mais pas exclusivement. Toutefois, ce chapitre peut être l'occasion d'étudier les notions de paix

⁴⁷ Cf. Annexe 1.

⁴⁸ Cf. Annexe 2.

romaine et de romanisation. Le second chapitre du thème, consacré aux Chrétiens de l'Empire, est ici peu pertinent, mais le chapitre intitulé "Les relations de l'empire romain avec les autres mondes anciens : l'ancienne route de la soie et la Chine de Han" met en avant l'ouverture, caractéristique des Romains, qui participe du brassage culturel dans le monde romain.

b. Les programmes de seconde

Ensuite, concernant les programmes de seconde, les séances consacrées à l'Antiquité sont plus restreintes. En effet, elle ne fait l'objet d'une étude que dans le cadre du chapitre 1 " La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines"⁴⁹, issu du premier thème "Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen-Age". Ainsi, les enseignements relatifs à la période antique occupent cinq à six heures annuelles, divisées entre "les empreintes grecques" et les empreintes romaines. Ce chapitre vise à la fois à consolider les connaissances acquises en classe de 6^e, et à enrichir ces connaissances, à approfondir davantage le sujet, en montrant que la Méditerranée antique constitue le "creuset de l'Europe".⁵⁰ Il se fonde sur l'étude de trois axes majeurs : les grands événements et les personnages principaux qui marquent les périodes ultérieures, la démocratie athénienne et le développement d'un empire maritime ainsi que le brassage culturel en Méditerranée.

En outre, nous nous intéressons ici spécifiquement au troisième axe du chapitre, qui se focalise sur Rome et son empire : "montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.". Cet axe, permet de mettre d'une part en lien, le développement territorial de l'Empire, son expansion, avec la diversité des cultes que l'on peut retrouver dans le monde romain, et d'autre part, de mettre en lumière l'importance de l'ouverture de Rome, des mobilités qui la caractérisent, dans le cadre de ce brassage culturel et religieux.

Le chapitre s'articule autour de trois points de passage et d'ouverture "Périclès et la démocratie athénienne" , "Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain" et "Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement." qui doivent être mobilisés lors des activités.

Ainsi, le programme de 6^e permet d'introduire des notions essentielles à l'étude de l'antiquité romaine, à travers la fondation de Rome, la constitution d'un empire à l'échelle de la Méditerranée . Et d'aborder les religions romaines polythéistes, en mettant l'accent sur la distinction entre les faits historiques et les croyances. Ensuite, le programme de seconde intervient pour renforcer les connaissances acquises en 6^e, et les enrichir. Il met en lumière

⁴⁹ Cf. Annexe 3.

⁵⁰ Selon la formule employée dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale de 2019.

l'héritage multiculturel en Méditerranée issu du développement de l'Empire romain, dont les conquêtes permettent d'accroître le territoire, qui fut alors le lieu de métissages culturels et religieux. Les programmes permettent ainsi d'enseigner les cultes romains, et invitent notamment à mettre l'accent sur leur diversité, en lien avec l'ouverture de Rome sur le monde ainsi qu'avec le développement territorial de l'empire tel que nous avons pu l'évoquer en première partie.

B. Étude des manuels de seconde: approche générale

Intéressons nous à présent à l'étude des manuels de seconde, qui constituent des outils précieux à la fois pour l'enseignement et pour l'apprentissage. Nous nous focaliserons dans ce cadre, toujours sur l'axe 3⁵¹ du chapitre 1 "La méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines", qui peut faire l'objet d'une étude plus ou moins approfondie selon les manuels sélectionnés. Ils peuvent ainsi témoigner d'approches et de perspectives différentes pour étudier la thématique, à travers lesquelles nous tenterons de dégager certaines généralités. Celles-ci seront issues d'une comparaison générale des différents manuels de seconde sélectionnés, regroupée sous la forme d'un tableau⁵², réalisé dans le cadre de cette étude.

a. Similitudes

Tout d'abord, il apparaît évident, au premier abord, que la place occupée par la thématique dans les manuels est le reflet de la place marginale de l'Antiquité dans les programmes d'histoire. La majorité des manuels étudiés ne comprend ainsi qu'une minorité de pages dédiés à l'axe 3, qui prend une place plus ou moins importante dans le cours selon l'approche adoptée, comme nous le verrons ultérieurement. Malgré la diversité des manuels, tant dans la forme que dans les mises en œuvre pédagogiques proposées, notre étude nous permet de dégager quelques similarités dans l'approche adoptée.

Ainsi, le format est globalement le même dans tous les manuels. On retrouve tout d'abord un cours, qui comprend une part plus ou moins large du chapitre, accompagné d'un ou plusieurs corpus de documents qui servent de support aux cours, avec des activités qui proposent une méthode d'étude de documents. En outre, l'étude révèle également que les compétences mises à l'honneur sont semblables dans la plupart des exemplaires étudiés, et se calquent sur les compétences attendues pour le baccalauréat. On retrouve donc des activités pour que les élèves puissent s'exercer à l'analyse de documents, travailler l'argumentation, ou

⁵¹ Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019 "montrer comment Rome développe un empire territorial immense, où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens".

⁵² Annexe 4

s'entraîner à répondre à des questions problématisées. Enfin, parmi les documents présentés, on peut distinguer des documents phares, présents dans la plupart des manuels. La carte des conquêtes est ainsi récurrente, en illustration de l'ampleur méditerranéenne de l'Empire. Les voies romaines semblent également incontournables lors de l'étude des échanges et mobilités en Méditerranée, comme c'est le cas aussi des documents démontrant l'influence des cultes égyptiens, qui apparaissent dans la plupart des ouvrages concernant le brassage religieux.

b. Divergences

Toutefois, l'étude de cette sélection de manuels ne permet pas seulement de dégager des approches générales, elle permet également de distinguer une multitude de méthodes et de mises en œuvre adoptées pour enseigner la thématique. Elles varient notamment en fonction de la trame, du cours, de son plan, selon la place accordée à la thématique dans le chapitre.

Ainsi certains ouvrages proposent d'aborder le chapitre de manière globale, et séparent simplement ce qui relève de la Grèce, de ce qui relève de la Rome antique, comme l'édition Hachette⁵³. D'autres approfondissent diverses thématiques, liées notamment à l'axe 3, et offrent un contenu plus enrichi pour étudier, et enseigner, le brassage culturel et religieux dans la Méditerranée antique. C'est cette option qui est privilégiée dans le manuel Hatier⁵⁴, qui présente différents dossiers thématiques. Ensuite, les problématiques, leur nombre, leur précision, et leurs orientations, varient selon les ouvrages consultés. Certaines éditions adoptent une seule problématique générale pour le chapitre, d'autres une par partie, quand d'autres proposent une problématique dans le cadre de chaque corpus de documents. Celles-ci sont ainsi plus ou moins précises, mais cherchent à mettre en avant les dimensions territoriales de l'Empire, les échanges, les mobilités et à distinguer les empreintes romaines. Enfin les manuels se distinguent également sur le plan des documents, même si comme nous l'avons déjà évoqué, certains documents semblent incontournables. Il varient sur leur diversité, leur variété, sur leur nombre, le nombre des corpus proposés, ainsi que le nombre de documents au sein de chaque corpus.

Les différents ouvrages témoignent ainsi de diverses méthodes pour enseigner la thématique, de différentes approches, dont on peut retenir certains éléments que tous, ou du moins la majorité, semblent s'accorder à considérer comme fondamentaux, comme en témoigne leur récurrence.

⁵³ Cf. Annexe 4 "Leçon 2 : L'Empire romain, une mosaïque culturelle et religieuse".

⁵⁴ Cf. Annexe 4 "Cours 2 : L'empreinte romaine" qui couvre différentes études thématiques.

C. Étude croisée de deux exemples de manuels aux perspectives éloignées

Pour terminer cette étude des manuels de seconde, nous approfondirons l'analyse de deux manuels spécifiques, qui adoptent des perspectives diamétralement opposées quant à la mise en œuvre de la thématique. Il s'agira d'identifier des perspectives et des méthodes d'enseignement présentées, afin de proposer un projet de transposition didactique éclairé par les approches étudiées dans les manuels. Cette analyse portera sur les manuels d'histoire Hachette et Hatier, toujours exclusivement sur la partie du programme correspondante.

a. Hachette

Le manuel hachette présente, sous de nombreux aspects, une approche qui ne semble pas s'émanciper du point de vue chrétien qui caractérise les premières études des cultes romains. En effet, cela passe tout d'abord par le ton donné, dès la première page du chapitre⁵⁵, qui présente la problématique générale "Comment l'Empire romain a-t-il contribué à l'unification de la Méditerranée et à la diffusion du christianisme?" accompagnée d'une illustration, la photographie d'une statue représentant probablement l'empereur Valentinien avec une croix chrétienne dans la main droite. Cette première page semble alors déjà davantage mettre en avant les origines chrétiennes que l'héritage multiculturel en Méditerranée.

Par ailleurs la partie "repère 2" du chapitre s'intitule "L'Empire romain, espace de la diffusion du christianisme" et tend également à marquer cette priorité donnée à l'enseignement de la diffusion du christianisme sur celle des autres cultes antiques. Cette section présente des documents relatifs à la diffusion du christianisme⁵⁶, mais aussi aux cultes romains⁵⁷, ici réduits au culte romain polythéiste qui laisse de côté toutes les circulations de cultes et de cultures qui font de l'Empire romain un empire multiculturel. La légende même du document montre bien cette volonté d'expliquer comment s'est développé le christianisme, avant même d'avoir étudié la nature de ces cultes romains.

Toutefois, cet aspect semble moins marqué lorsque l'on analyse la leçon consacrée au thème⁵⁸, qui distingue une variété de cultes et de cultures dans l'Empire qui se mêlent au gré des mobilités. L'analyse de la mise en œuvre du chapitre dans le manuel Hachette témoigne donc malgré les constatations précédentes de l'incapacité de certains manuels à prendre en compte le renouveau de la démarche scientifique opéré dans les années soixante-dix, dont les programmes tiennent pourtant compte, notamment à travers les documents sélectionnés qui n'apparaissent pas neutres.

⁵⁵ Cf. Annexe 5.

⁵⁶ Cf. Annexe 6.

⁵⁷ Cf. Annexe 7.

⁵⁸ Cf. Annexe 4, manuel Hachette.

b. Hatier

Nous verrons pour terminer que cela constitue l'exception, et que la majorité des manuels proposent une approche pertinente scientifiquement, à travers l'exemple du manuel Hatier qui propose une étude relativement complète de la thématique.

Outre les points de passage et d'ouverture, le manuel comporte de multiples études, qui prennent la forme de corpus de documents autour d'un thème spécifique à approfondir à l'aide des documents. Elles sont relatives au "Cours 2 : L'empreinte romaine" présent en fin de chapitre, et également pour certaines -présentées en annexe- à l'axe 3 qui nous intéresse. Ainsi, le manuel propose une approche détaillée, avec des études précises comme " La paix romaine et le développement des échanges", "La romanisation et la citoyenneté romaine" ou "Le brassage religieux dans l'Empire" qui comportent de nombreux documents supports. Ils permettent de montrer la dimension de l'Empire⁵⁹, qui s'étend sur toute la Méditerranée, et donne lieu à un brassage, un métissage culturel⁶⁰ et religieux⁶¹, comme demandé dans les programmes. Cela passe par une variété des documents, qui enrichissent les connaissances apportées par le cours. Ainsi le document "Le culte privé des Romains"⁶² présent dans l'étude 3 selon le tableau, approfondit la notion de brassage culturel en témoignant des pratiques culturelles privées des citoyens romains. Enfin, le cours⁶³, qui reprend une approche globale avec "L'empreinte romaine" en général, reprend cependant les précisions que donnent les études, à travers les documents, et permet ainsi de mener une analyse approfondie de la thématique et de répondre aux attendus du programme.

Pour conclure, les programmes actuels reflètent les conclusions établies précédemment sur les cultes civiques de la Rome antique et tiennent donc compte de l'évolution des connaissances scientifiques. Les manuels, en général, proposent des mises en œuvre pédagogiques variées, pour une même thématique, cela témoigne de la multitude d'approches possibles à adopter, pour enseigner l'axe 3 en classe de seconde. Toutefois, nous avons pu, au cours de cette étude, distinguer des similarités, des étapes incontournables, qu'il semble judicieux de prendre en compte lors de l'élaboration de la transposition pédagogique.

⁵⁹ Cf. Annexe 8.

⁶⁰ Cf. Annexe 9.

⁶¹ Cf. Annexe 10.

⁶² Cf. Annexe 11.

⁶³ Le plan est consultable en annexe 4.

III. Proposition pédagogique en classe de seconde générale.

Pour terminer, l'objectif de cette dernière partie sera l'élaboration d'une proposition pédagogique permettant de transposer les connaissances scientifiques recueillies dans un premier temps, aux attentes, aux exigences des programmes d'histoire de seconde, prélevées dans un second temps. Les séances proposées s'inscrivent dans le cadre du premier thème du programme de seconde "Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen-Age.", et ont pour objectif de "montrer comment Rome développe un empire territorial immense, où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens."⁶⁴. Les séances proposées interviennent donc en fin de chapitre "La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines".

Après une présentation du travail de préparation des séances, des choix effectués, des objectifs et compétences visées, nous nous attacherons au déroulement concret du cours, des activités proposées, des traces écrites et de la proposition d'évaluation. Les documents mobilisés pour la proposition pédagogique seront directement insérés par ordre chronologique au cours de cette dernière partie afin de faciliter la lisibilité et la compréhension des activités.

A. Préparation des séances

La préparation de la séance nécessite tout d'abord la définition d'objectifs précis. Ici, l'objectif des séances sera dans un premier temps de consolider les acquis de 6^e, où ont déjà été évoquées, les notions de paix romaine, de romanisation, de polythéisme et de monothéisme. L'année de 6^e fut également l'occasion d'aborder le mythe de la fondation de Rome, l'instauration de l'Empire et le développement du christiannisme sur lesquels nous pourrions revenir. Nous chercherons donc dans un second temps, à enrichir ces connaissances, à les approfondir et à les nuancer à travers le programme de seconde. L'objectif est de montrer que le développement de l'Empire romain tout autour de la Méditerranée, y a favorisé le brassage culturel et religieux, contribuant ainsi à la transmission d'un héritage multiculturel en Méditerranée. Le temps accordé à ces séances sera de deux heures, selon les recommandations du Bulletin Officiel de l'Education nationale de 2019.

L'atteinte de ces objectifs repose sur la définition de compétences et de notions à mettre en avant. Concernant les compétences, nous ferons le choix de suivre l'approche adoptée dans la plupart des manuels, c'est-à-dire, que nous chercherons à faire progresser les élèves sur des exercices de type baccalauréat, puisque la majorité s'y destine; que ce soit en filière générale ou technologique. Les compétences mobilisées se fondent donc principalement sur l'analyse de document, et la réponse à une question problématisée, cela permettra également de favoriser l'esprit critique des élèves qui ne se dirigent pas vers le baccalauréat. Nous mettrons en avant au

⁶⁴ Selon le BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

cours de ces séances les notions de République (= régime politique de l'État romain de 509 avant notre ère à 27 avant notre ère, durant cette période l'Etat est gouverné par le peuple et par le Sénat), d'Empire (= régime politique fondé par Octave en 27 avant notre ère), que nous tâcherons de distinguer de la notion d'empire, au sens territorial. Nous pourrions consolider les notions de romanisation (= diffusion de la culture, des usages romains dans l'Empire), de monothéisme (= croyance en un seul dieu) et de polythéisme (= croyance en plusieurs dieux) vues en sixième; et en introduire de nouvelles comme celle de Limes (= frontière fortifiée de l'Empire), de provinces (= divisions territoriales des conquêtes romaines), de barbares (= nom donné par les Romains aux peuples étrangers) ou encore de syncrétisme religieux (= combinaison, fusion des différentes religions). Outre la fondation de l'Empire, certaines dates incontournables seront également intégrées dans le cours, comme l'édit de Caracalla en 212 relatif à l'extension de la citoyenneté, ou l'édit de Milan en 313 relatif au développement du christiannisme.

Enfin, la préparation des séances nécessite l'élaboration d'un plan permettant de répondre aux attendus du programme, d'étudier les notions sélectionnées. Le chapitre intitulé "L'Antiquité romaine: héritage multiculturel en Méditerranée", s'attachera à répondre à la problématique : Quels sont les héritages de la Rome antique en Méditerranée? Le plan adopté sera le suivant :

- A) Un empire d'ampleur méditerranéenne
 - a) Les conquêtes romaines
 - b) L'administration de l'Empire
- B) Echanges et mobilités dans l'Empire romain
 - a) Les voies romaines et le commerce
 - b) Les mobilités de personnes, les soldats, la citoyenneté
- C) Le brassage des différents héritages culturels et religieux
 - a) La romanisation
 - b) Le brassage religieux

Pour terminer, nous mettrons en place, au cours de ces séances, deux niveaux d'évaluation. Premièrement, une évaluation diagnostique en ouverture de chapitre afin d'évaluer le niveau de départ des élèves et en remobilisant leurs connaissances de sixième. Celle-ci a avant tout pour objectif déterminer le niveau général de la classe, identifier les points forts et les points faibles afin de pouvoir adapter le cours si certaines lacunes semblent importantes, ou au contraire si certains thèmes sont déjà bien maîtrisés. Cette évaluation devra prendre une forme ludique et courte, cinq à dix minutes, et sera l'occasion d'introduire les séances, la nouvelle

thématique. Je propose l'organisation d'un quiz oral de rapidité, sur des questions du cours de sixième, auquel les élèves participeront en binôme. On peut imaginer, selon la motivation et l'ambiance de la classe, désigner un enjeu, comme un point bonus sur la prochaine évaluation, afin d'apporter une motivation aux élèves et aborder le thème dans les meilleures conditions. En outre, un second niveau d'évaluation, une auto-évaluation formative, consistera en la distribution d'une grille d'auto-évaluation sur le thème de l'analyse de document afin de responsabiliser les élèves dans la gestion de leur progression vers le baccalauréat. Cette grille pourra être complétée à la fin des corrections effectuées sur ce type d'exercice en classe.

B. Déroulement des séances

Titre : "L'Antiquité romaine: héritage multiculturel en Méditerranée"
--

La séance commence par l'introduction du thème qui fera l'objet des séances, à travers une évaluation diagnostique : Présentation du Quiz.

<u>Quiz : les acquis de 6e (5 minutes maximum)</u>
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Qui fonde l'Empire romain?• Quel était le régime politique de Rome avant l'instauration de l'Empire?• Qui gouvernait la République?• Quelles sont les deux grandes familles de religions, qui se côtoient durant l'Antiquité?• Qu'est ce que la romanisation? |
|---|

Après l'évaluation, la problématique, les objectifs et le déroulement du cours sont présentés aux élèves. C'est aussi l'occasion de distribuer la grille d'auto-évaluation sur l'analyse de documents, qu'ils pourront mobiliser lors des activités.

Grille d'auto-évaluation : analyse de document(s)

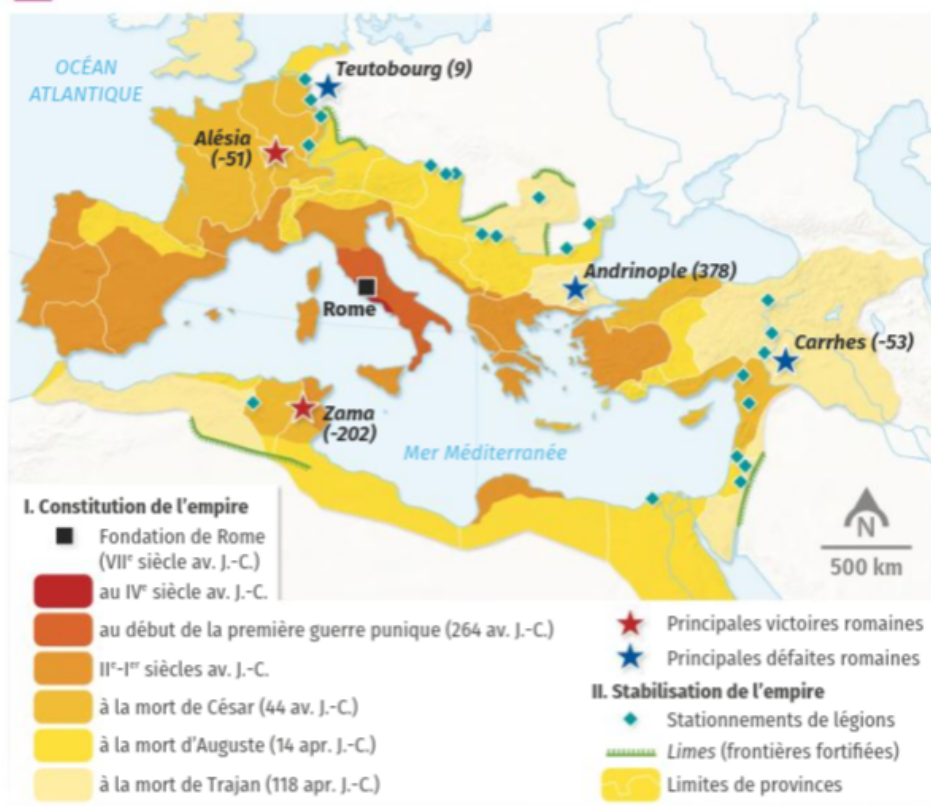
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Introduction	Je présente partiellement les documents, je formule une problématique et j'annonce mon plan.	Je présente les documents, je formule une problématique et j'annonce mon plan.	J'introduis par une phrase d'accroche, je présente les documents, je formule une problématique qui met en avant l'intérêt des documents et j'annonce mon plan.
Développement	J'organise mon raisonnement en différentes parties, j'utilise les documents, mais je ne les connecte pas à mes connaissances.	Je structure mon raisonnement en parties et sous-parties pour répondre à la problématique. Je cite les documents, mais je ne les analyse pas toujours à l'aide de mes connaissances.	Je structure mon raisonnement en parties et en sous-parties pour répondre à la problématique. J'analyse les documents en les citant et en les expliquant à l'aide de mes connaissances.
Conclusion	Je reprends les éléments de mon développement.	Je reprends les éléments de mon développement, je réponds à la problématique.	Je reprends les éléments de mon développement pour répondre à la problématique et je formule une ouverture, une mise en perspective du sujet.

Puis, présentation d'une première activité pour découvrir le thème du grand A "Un empire d'ampleur méditerranéenne" qui sera l'occasion d'exercer les élèves à analyser des documents de diverses natures, ici les cartes, et à travailler l'extraction d'informations.

Activité 1 : Un empire d'ampleur Méditerranéenne

Document 1⁶⁵ :

1 Rome à la conquête de la Méditerranée



Document 2⁶⁶ :

2 Les pouvoirs d'Octave Auguste

29 avant J.-C. Titre d'*imperator* (général victorieux) et chef des armées.

27 avant J.-C.

- **Prince du Sénat** (*Princeps*), premier membre par préséance du Sénat romain.
- Surnom d'**Auguste** (jusque-là réservé aux dieux).
- **Proconsul**, il reçoit la direction des « provinces impériales » où stationnent les légions (provinces impériales).
- Il se nomme « Imperator Caesar Divi Filius Augustus ».

23 avant J.-C. **Tribun à vie**, droit de s'opposer à toute décision du Sénat et des magistrats.

12 avant J.-C. **Grand Pontife**, chef de la religion et ordonnateur des cérémonies.

2 avant J.-C. Reçoit le titre honorifique de **Père de la patrie**.

Auguste s'est aussi fait élire **consul à vie** et censeur (le censeur désigne les membres du Sénat).

⁶⁵ Carte issue du manuel en ligne lelivrescolaire.fr.

⁶⁶ Document issu du manuel Hatier.

Document 3⁶⁷ :

5 L'organisation de l'Empire à la fin du règne d'Auguste



Questions :

- 1) D'après le document 1, quels sont les territoires conquis par la République romaine?
- 2) D'après le document 1, quels sont les territoires conquis par l'Empire?
- 3) D'après le document 2, de quels pouvoirs dispose Auguste ?
- 4) A l'aide des documents 1 et 3, par quels moyens l'Empereur défend-il son territoire?
- 5) D'après le document 3, comment l'Empereur peut-il administrer un si grand territoire?

- Présentation de la trace écrite de la première partie :

A. Un empire d'ampleur méditerranéenne

c) Les conquêtes romaines

Depuis la fondation de Rome au VIII^e siècle avant notre ère, son territoire n'a cessé de s'agrandir, jusqu'à occuper toute la Méditerranée. En effet la **République**, (= Régime politique de l'État romain de 509 avant notre ère jusqu'à l'an 27 avant notre ère, durant cette période l'Etat est gouverné conjointement par le peuple et par le Sénat) a permis la conquête de nombreux territoires, comme la Gaule par César au I^{er} siècle avant notre ère. Par ailleurs, la fondation de **l'Empire, également appelé Principat** (= Régime politique fondé par Octave en 27 avant notre ère, qui prend dès lors le titre d'Auguste) voit l'annexion de nouveaux territoires à l'Empire, dont les frontières sont protégées par le **limes** (= Frontière fortifiée de l'Empire romain).

⁶⁷ Carte issue du manuel Belin.

d) L'administration de l'Empire

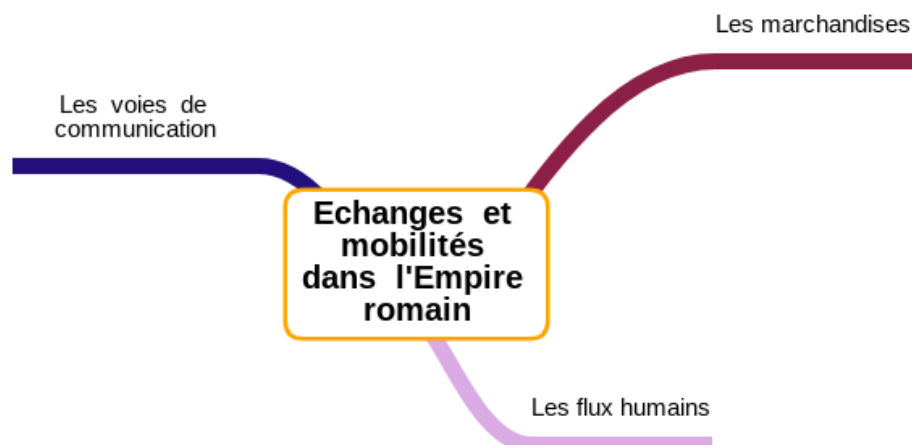
Ce vaste territoire est organisé et administré en **provinces** (= divisions territoriales des conquêtes de l'Empire romain) dirigées par des gouverneurs, dont on distingue les provinces sénatoriales, des provinces impériales, plus récentes. Ces territoires sont intégrés à l'Empire, et paient un impôt à Rome. Ceux qui vivent au-delà du limes sont considérés comme des **barbares** (=nom donné par les Romains aux peuples étrangers, ce terme n'a pas alors de connotation négative). Depuis 70 avant notre ère, tous les hommes libres d'Italie disposent du statut de citoyens romains, qui leur confèrent des droits et devoirs supplémentaires, mais depuis **l'édit de Caracalla en 212**, la citoyenneté est étendue à tous les hommes libres de l'Empire.

Puis, présentation d'une activité pour aborder la partie B, qui servira également de complément à la trace écrite du cours, par le biais de la réalisation d'une carte mentale. Cela permet de travailler les capacités d'extractions d'informations dans le cadre de l'analyse de documents, mais aussi d'organisation des informations. En outre, la réalisation d'une carte mentale permet de travailler la prise de note à travers l'organisation schématique des informations collectées.

Activité 2 : Echanges et mobilités dans l'Empire

Consigne:

Après avoir présenté les documents, expliquez la nature des échanges en Méditerranée en complétant la carte mentale à l'aide des informations prélevées dans les documents.



Document 1⁶⁸ :



1 Une voie romaine

La Via Appia partait de Rome et longeait la côte tyrrhénienne vers le sud.

Document 2⁶⁹ :



⁶⁸ Photographie issue du manuel Nathan.

⁶⁹ Carte issue du manuel Hatier.

Avant la fin de la première séance, un travail à réaliser chez soi⁷⁰ est distribué aux élèves, l'objectif est d'approfondir la thématique des empreintes romaines autour de la Méditerranée, en travaillant les compétences relatives à l'extraction d'informations, centrale dans le cadre de l'analyse de documents.

Puis, la deuxième séance débute avec la correction du travail préparé en autonomie.

Les empreintes matérielles	Les empreintes culturelles
- Monuments, vestiges de monuments - Art	- Les cultes - Les vêtements - Le calendrier (mois) - Langue

- Puis, introduction de la trace écrite.

B. Echanges et mobilités dans l'Empire romain

1) Les voies romaines et le commerce

Les dimensions méditerranéennes du territoire de Rome permettent le développement du commerce. Ce dernier est favorisé par la paix romaine instaurée dans l'Empire, par les voies maritimes et par la construction de routes terrestres comme la Via Appia qui optimise la circulation des marchandises mais aussi des soldats. Toutefois, les voies du commerce s'étendent bien au-delà des limites de l'Empire comme en témoignent les routes de la soie vers la Chine.

2) Les mobilités de personnes

En outre, ces échanges, ces mobilités, n'incluent pas seulement les circulation de marchandises mais aussi les mobilités de personnes. Ainsi, les légions de soldats sont envoyées aux abords du limes pour défendre l'Empire et empruntent les voies romaines lors de leurs déplacements. De plus, les mobilités humaines concernent aussi le commerce, avec les marchands, ou la vente d'esclaves qui suscitent des flux de personnes dans et hors de l'Empire.

Enfin, une dernière activité est présentée pour découvrir la partie C., centrée sur l'analyse de documents, la confrontation de documents et l'argumentation.

⁷⁰ Fiche de l'activité disponible en annexe (annexe 12).

Activité 3 : Le brassage des héritages culturels et religieux

Document 1 ⁷¹:



<https://www.nimes-tourisme.com/fr/monuments/les-arenes-de-nimes.html>

L'amphithéâtre de Nîmes, construit aux I^{er} siècle de notre ère, offre un exemple de la diffusion de la culture romaine dans l'Empire. Cet édifice, de 133 mètres de long, pouvant accueillir 24 000 spectateurs, était destiné à la présentation de spectacles, de jeux au public, comme les chasses ou les combats de gladiateurs.

Document 2 ⁷²:

5 S'initier aux mystères d'Isis

Le culte d'Isis originaire d'Égypte connaît un grand succès dans l'Empire y compris à Rome. Il est réservé à des initiés, passés par des rites initiatiques.

« La garantie du salut est aux mains de la déesse. Elle fait renaître les mortels qui, parvenus à la fin de l'existence, foulent le seuil où finit la lumière. » Ainsi parla le prêtre. Il me conduisit ensuite à la piscine toute proche et il me purifia par des aspersions d'eau ; puis il me ramena au temple et me recommanda pendant dix jours de ne manger la chair d'aucun animal et de ne pas boire de vin. Puis arriva le jour du divin rendez-vous [...].

Tous les rites achevés, je dus paraître avec sur moi douze robes. Je tenais de la main droite une torche allumée et ma tête était ceinte d'une couronne de palmes. On m'exposa comme une statue et, des rideaux s'écartant brusquement, ce fut un défilé de personnes désireuses de me voir. Je célébrai ensuite par un banquet l'heureux jour de ma naissance cette nouvelle vie religieuse consacrée à Isis. »

Apulée, *L'Âne d'or*, II^e siècle après J.-C.

⁷¹ Photographie issue du site de l'office du tourisme de Nîmes.

⁷² Document issu du manuel Hatier.

Après avoir présenté les documents (nature, date, auteur, contexte, sujet et limites), expliquez pourquoi on peut parler de brassage culturel et religieux dans l'Empire romain.

Consignes:

- Rédiger l'introduction
- Proposer un plan détaillé
- Rédiger la conclusion

- Introduction de la trace écrite.

C. Le brassage des différents héritages culturels et religieux

1) La romanisation

Ces mobilités contribuent à la circulation de biens immatériels comme la culture, la langue, le mode de vie. Ainsi les provinces conquises sont progressivement influencées par la culture romaine, on parle alors de **romanisation** (= diffusion de la culture, des usages romains dans l'Empire) qui prend également des formes matérielles comme la fondation de temples, de cités dans les provinces. Cependant, ce phénomène n'est pas unilatéral, et Rome est aussi influencée par les cultures des citoyens qui vivent dans ces provinces.

2) Le brassage religieux

L'Empire se présente alors comme le lieu d'un véritable brassage des cultures, qui s'applique également aux religions, et aux dieux, qui se déplacent avec les hommes. Rome diffuse ses cultes dans l'Empire et en accueillent de nouveaux, elle abrite ainsi de nombreux cultes, à la fois monothéistes et polythéistes. Des divinités étrangères comme Isis ou Cybèle peuvent être introduites à Rome en tant que divinités officielles aux côtés de Jupiter. La diversité des cultes favorise le **synchrétisme religieux** (= combinaison, fusion de différentes religions) dans l'empire méditerranéen.

- Puis, présentation de la conclusion :

Ainsi les populations en Méditerranée ont fait l'objet d'un brassage culturel et religieux par le biais du développement d'un empire immense, mais bien administré. Le développement de Rome fut propice à l'essor du commerce, des échanges matériels et culturels, par le biais des mobilités de personnes. Cela témoigne d'un héritage multiculturel en Méditerranée, provenant de la Rome antique dont les empreintes persistent encore aujourd'hui.

Conclusion

Ainsi, le bilan des connaissances scientifiques, dressé précédemment sur les cultes civiques dans la Rome antique, a permis d'en dégager les approches principales. En premier lieu, nous avons mis en exergue, le rôle que jouent ces cultes dans la cohésion sociale, dans la cohésion civique à travers un accomplissement collectif, et rigoureux de rites. Puis, l'analyse des différentes dynamiques d'évolutions que connaissent les cultes civiques, entre le primat de la tradition et des rites ancestraux d'une part, et l'ouverture aux autres peuples, aux autres cultures d'autre part, qui contribuent à l'annexion de nouvelles divinités aux cultes romains.

En outre, la mise en perspective de ces conclusions avec l'étude des programmes scolaires, depuis la 6^e jusqu'à la seconde, nous a permis de dégager les orientations principales du traitement de la thématique par l'enseignement secondaire. Ainsi le programme de seconde, sélectionné dans le cadre de la proposition pédagogique, met en lumière deux axes d'études majeurs. Tout d'abord, les dimensions territoriales de l'Empire, qui occupe et domine toute la Méditerranée. Puis, la multiculturalité, comme caractéristique de l'Empire romain, qui permet d'étudier les dynamiques de diffusions des cultes et cultures de l'Empire. Les programmes offrent ainsi la possibilité d'évoquer en classe de seconde le rôle social des cultes, dans l'unité d'un territoire aux dimensions si vastes. Ils permettent également de mettre en avant la variété des cultes romains, dans le cadre de l'étude du brassage culturel et religieux en Méditerranée. Cependant, cette étude nous a permis de constater que la pratique, le ritualisme des cultes est peu mis en avant par les objectifs nationaux, alors qu'ils sont au centre du renouveau de la démarche scientifique.

Cela transparaît dans les manuels, qui reflètent les programmes successifs. A destination des enseignants et des élèves, ils témoignent de différentes approches possibles pour aborder la thématique, et traitent le programme sous différents angles. L'étude des méthodes proposées, a permis de distinguer des points de passage fondamentaux, communs à la plupart des ouvrages.

Nous nous sommes appuyés sur toutes ces conclusions dans la réalisation d'une proposition pédagogique, transposant l'étude des cultes civiques de la Rome antique, à l'enseignement du Chapitre 1 du programme de seconde "La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines" à travers l'axe 3, consacré à "montrer comment Rome développe un empire territorial immense, où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens"⁷³. Nous avons ainsi élaboré une proposition de séances, sur deux heures, destinées à traiter la thématique des cultes romains en tenant compte des exigences de la rigueur scientifique et des programmes nationaux.

⁷³ Selon le Bulletin Officiel de l'éducation nationale 2019.

Annexes

Annexe 1 : Extrait du programme de sixième issu du BO n°31 du 30 juillet 2020.

Thème 2 - Récits fondateurs, croyances et citoyenneté dans la Méditerranée antique au I^{er} millénaire avant J-C	
- Le monde des cités grecques. - Rome du mythe à l'histoire. - La naissance du monothéisme juif dans un monde polythéiste.	Ce thème propose une étude croisée de faits religieux, replacés dans leurs contextes culturels et géopolitiques. Le professeur s'attache à en montrer les dimensions synchroniques et/ou diachroniques. Toujours dans le souci de distinguer histoire et fiction, le thème permet à l'élève de confronter à plusieurs reprises faits historiques et croyances. Les récits mythiques et bibliques sont mis en relation avec les découvertes archéologiques. Que sait-on de l'univers culturel commun des Grecs vivant dans des cités rivales ? Dans quelles conditions la démocratie naît-elle à Athènes ? Comment le mythe de sa fondation permet-il à Rome d'asseoir sa domination et comment est-il mis en scène ? Quand et dans quels contextes a lieu la naissance du monothéisme juif ? Athènes, Rome, Jérusalem... : la rencontre avec ces civilisations anciennes met l'élève en contact avec des lieux, des textes, des histoires, fondateurs d'un patrimoine commun.

Annexe 2 : Extrait du programme de sixième issu du BO n°31 du 30 juillet 2020.

Thème 3 - L'empire romain dans le monde antique	
- Conquêtes, paix romaine et romanisation. - Des chrétiens dans l'empire. - Les relations de l'empire romain avec les autres mondes anciens : l'ancienne route de la soie et la Chine des Han.	Lors de la première année du cycle 3 a été abordée la conquête de la Gaule par César. L'enchaînement des conquêtes aboutit à la constitution d'un vaste empire marqué par la diversité des sociétés et des cultures qui le composent. Son unité est assurée par le pouvoir impérial, la romanisation et le mythe prestigieux de l'<i>Urbs</i>. Le christianisme issu du judaïsme se développe dans le monde grec et romain. Quels sont les fondements de ce nouveau monothéisme qui se réclame de Jésus ? Quelles sont ses relations avec l'empire romain jusqu'à la mise en place d'un christianisme impérial ? La route de la soie témoigne des contacts entre l'empire romain et d'autres mondes anciens. Un commerce régulier entre Rome et la Chine existe depuis le II^e siècle avant J.-C. C'est l'occasion de découvrir la civilisation de la Chine des Han.

- **Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (10-12 heures)**

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe. On peut pour cela : – distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ; – montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ; – montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.
Points de passage et d'ouverture	▪ Périclès et la démocratie athénienne. ▪ Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain. ▪ Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.

Annexe 4 : Tableau comparatif des manuels de seconde

	Manuel Nathan	Manuel Hatier	Lelivrescolaire.fr	Manuel Belin	Manuel Hachette
Format	Cours 2: Rome et son empire + corpus documents: " La civilisation romaine dans l'Empire" + corpus documents "Rome et son empire territorial"	Cours 2: L'empreinte romaine (à la fin du chapitre) + une étude 1: "La paix romaine et le développement des échanges" + une étude 2: "La romanisation et la citoyenneté romaine" + une étude 3: "Le brassage religieux dans l'Empire"	Cours 4: La domination romaine sur la Méditerranée antique + documents	Cours 3: L'Empire, lieu de brassage culturel et religieux + documents	Leçon 2: L'Empire romain, une mosaïque culturelle et religieuse + documents
Problématique(s)	Corpus 1: Faut-il parler de romanisation ou de brassage culturel dans l'Empire romain? Corpus 2: Comment les empereurs contrôlent-ils leur immense empire territorial?	Générale: Quelles sont les empreintes laissées par les Romains en Méditerranée? étude 1: Comment la domination romaine favorise-t-elle la prospérité et les échanges dans le bassin méditerranéen? étude 2: Quelles sont les formes et les limites de la romanisation? Comment s'étend la citoyenneté romaine?	Générale: Comment la petite cité-Etat de Rome est-elle devenue en quelques siècles un immense empire s'étalant sur toute la méditerranée?	Générale: Comment l'Empire romain, lieu de brassage des héritages religieux est-il devenu chrétien?	Générale: Comment Rome permet-elle le développement d'un empire multiculturel marqué par le christianisme?

Documents utilisés	cours: schéma ("Comment devient-on citoyen romain?") - photographie ("Rome, capitale impériale") corpus 1: - photographie ("Le temple de Kalabsha") - texte ("La prière d'un officier romain") - texte ("L'exemple de la Bretagne") - photographie ("Le temple d'Isis à Pompéi") - photographie et texte ("Inscription gravée à l'entrée du temple d'Isis à Pompéi") corpus 2: - photographie ("Une voie	étude 3: Quelles sont les religions et les cultes qui se croisent et se mélangent dans l'Empire romain? cours: photographie ("Un aqueduc") étude 1: - photographie ("Les voies romaines") - schéma ("Le gouvernement des provinces") - texte ("le rôle d'un gouverneur") - carte ("L'Empire et le commerce [...]") - photographie ("Le mur d'Hadrien") étude 2: - photographie ("Un Gaulois citoyen romain") - texte ("La romanisation des Bretons") - texte ("Plutarque et l'apprentissage du latin") - photographie ("Les courses de char dans le	- photographie ("La colonne Traiane") - carte ("Rome à la conquête de la Méditerranée") - photographie ("L'amphithéâtre d'Arles, un petit Colisée")	- photographie ("Une religion synchrétique") - Carte ("La christianisation de l'Empire [...]") - texte ("Le christiannisme, une religion nouvelle venue d'Orient") - Schéma ("La basilique: un modèle architectural romain")	- texte ("Etre chrétien dans un empire polythéiste") - photographie ("Le dieu Taranis-Jupiter") - photographie ("La basilique, symbole de la christianisation de l'Empire").
--------------------	--	--	--	--	---

Compétences travaillées	Extraire et classer des informations. Décrire, interpréter, localiser, résumer. Répondre à une question problématisée, argumenter.	Analyser des documents Rédiger un texte argumenté Répondre à une question problématisée	Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique. Justifier des choix, une interprétation, une production.	Répondre à une question problématisée.	Analyse de documents. Répondre à une question problématisée.
Cours	A) De la République à l'Empire Une République en crise La naissance de l'Empire B) L'organisation institutionnelle d'un empire territorial Le gouvernement des provinces Un ensemble de cités C) Romanisation et brassage des héritages culturels et religieux La ville au cœur de la romanisation Un brassage religieux Les chrétiens dans l'Empire	A) Rome à la conquête d'un empire La République romaine Les conquêtes romaines et les guerres civiles Octave fonde un nouveau régime, l'Empire B) La Méditerranée romaine La paix romaine favorise les échanges La romanisation des populations Le brassage religieux en méditerranée C) Christianisation et invasions L'empereur Constantin, ouvre une ère de changements L'Empire devient chrétien et est envahi	1) La constitution de l'Empire territorial La conquête de l'Italie Le tournant des guerres puniques Un empire méditerranéen 2) La stabilisation de l'Empire Ordre et prospérité Intégrer les populations Les religions de l'empire 3) Vers l'éclatement de l'Empire Crises politiques et économiques Mouvements de populations La chute de Rome	A) Le brassage des héritages culturels et religieux B) Les influences grecques et orientales C) Un Empire chrétien (IV^e-V^e siècles)	A) L'Empire romain, une mosaïque religieuse et culturelle B) La romanisation et le brassage des cultures C) Le christianisme devient la religion officielle de l'Empire romain

CHAPITRE 2

La Méditerranée antique, l'empreinte romaine

Comment l'Empire romain a-t-il contribué à l'unification de la Méditerranée et à la diffusion du christianisme ?

RESSOURCES NUMÉRIQUES DU CHAPITRE
Site collection : lyons.
hachette-education.com
hp2de



1 Statue dite du « colosse de Barletta » représentant probablement l'empereur Valentinien (364-375)
(Colosse de Barletta, statue en bronze, basilique du Saint-Sépulchre de Barletta, Italie.)

1 Croix (symbole chrétien). 2 Globe (universalité de l'Empire romain). 3 Tunique militaire.

Montrez que cette statue témoigne du rôle politique et religieux de l'empereur au sein de l'Empire romain.

62 | CHAPITRE 2 • La Méditerranée antique, l'empreinte romaine



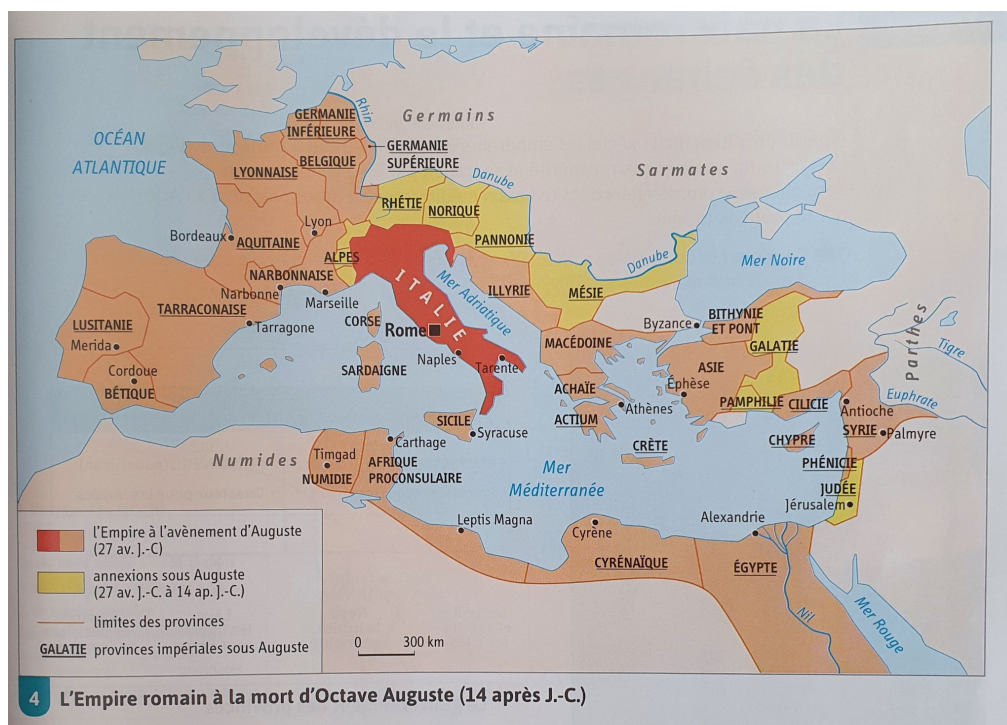
Annexe 7 : Document "Repère 2" manuel Hachette sur les cultes à Rome



4 Rome au IV^e siècle, symbole du polythéisme romain

Tout au long du IV^e siècle, les empereurs romains facilitent l'édification de lieux de culte chrétiens, notamment en dehors de Rome, à proximité des catacombes (lieux de sépultures chrétiennes).

Annexe 8 : Document "Point de passage", manuel Hatier



4 L'Empire romain à la mort d'Octave Auguste (14 après J.-C.)

Annexe 9 : Document "La romanisation et la citoyenneté romaine", manuel Hatier



Annexe 10 : Document "Le brassage religieux dans l'Empire", manuel Hatier

5 S'initier aux mystères d'Isis

Le culte d'Isis originaire d'Égypte connaît un grand succès dans l'Empire y compris à Rome. Il est réservé à des initiés, passés par des rites initiatiques.

« La garantie du salut est aux mains de la déesse. Elle fait renaître les mortels qui, parvenus à la fin de l'existence, foulent le seuil où finit la lumière. » Ainsi parla le prêtre. Il me conduisit ensuite à la piscine toute proche et il me purifia par des aspersions d'eau ; puis il me ramena au temple et me recommanda pendant dix jours de ne manger la chair d'aucun animal et de ne pas boire de vin. Puis arriva le jour du divin rendez-vous [...].

Tous les rites achevés, je dus paraître avec sur moi douze robes. Je tenais de la main droite une torche allumée et ma tête était ceinte d'une couronne de palmes. On m'exposa comme une statue et, des rideaux s'écartant brusquement, ce fut un défilé de personnes désireuses de me voir. Je célébrai ensuite par un banquet l'heureux jour de ma naissance cette nouvelle vie religieuse consacrée à Isis. »

Apulée, *L'Âne d'or*, II^e siècle après J.-C.

Annexe 11: Document "Le brassage religieux dans l'Empire", manuel Hatier

3 Le culte privé des Romains

Les lares sont les dieux protecteurs du foyer.

« Ah, protégez-moi, Lares de mes pères [...] Et ne rougissez pas d'être taillés dans un vieux tronc. On observait mieux sa foi quand, objet d'un culte pauvre, le dieu avait sa statue de bois dans une étroite chapelle¹. On l'apaisait en lui offrant une grappe de raisin, ou en ceignant d'une guirlande d'épis sa chevelure sacrée. Et celui dont le vœu était exaucé lui apportait lui-même des gâteaux [...]. Dieux Lares, écarter de nous les traits d'airain et vous aurez comme victime une truie de mon étable ; je la suivrai avec un vêtement pur et je porterai une corbeille enguirlandée de myrte ayant aussi des guirlandes de myrte sur la tête [...]. Puissè-je ainsi vous plaire ! ».

Tibulle, *Elégies*, 1^{er} siècle av. J.-C.

1. Le laraire (creux dans un mur, armoire...).

Annexe 12 : Fiche de travail à la maison sur les empreintes romaines

Les empreintes de la Rome antique en Méditerranée: (Capacités travaillées : extraction et classement de l'information)

A l'aide des documents, complétez le tableau pour distinguer d'une part, les empreintes matérielles, des empreintes culturelles de Rome en Méditerranée.

Document 1 : Extrait du manuel Hatier



Les empreintes matérielles	Les empreintes culturelles
-	-
-	-
-	-
-	-

Document 2 : Extrait du manuel Hatier



Document 3 : Extrait du site Wikipedia.org

Les mois du calendrier julien et leur durée	
Januarius	31 jours
Februarius	28 jours (29 si bissextile)
Martius	31 jours
Aprilis	30 jours
Maius	31 jours
Iunius	30 jours
Quintilis	31 jours
Sextilis	31 jours
September	30 jours
October	31 jours
November	30 jours
December	31 jours
TOTAL	365 jours (366 si bissextile)

Bibliographie

Articles :

- Aurélie Rodes, "L'Antiquité dans les nouveaux programmes de collège : mise en perspective historique", *Anabases*, 2016, 185-199.
- Van Der Kerchove, Anna. « Sacralité du monde et multiplicité des cultes dans l'ordre antique », *Sens-Dessous*, 2013, 99-104.
- Scheid, John. « Religion collective et religion privée », *Dialogues d'histoire ancienne*, 2013, 19-31.

Ouvrages :

- N.D Fustel de Coulanges, *La cité antique étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome*, Paris, 1874.
- F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Turin, 2005.
- Y. Lehmann, *La religion romaine*, Presses Universitaires de France, 1981.
- R. Turcan, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, 1989.
- J. Scheid, *Quand faire c'est croire: les rites sacrificiels des Romains*, Paris, 2005.
- J. Scheid, *Les dieux, l'Etat et l'individu. Réflexions sur la religion civique à Rome*, Paris, 2013.
- J.Scheid, *Rites et religions à Rome*, Paris, 2019.
- J. Scheid, *La religion des romains*, Paris, 2019.

Manuels :

Manuel en ligne :

- F. Besson (dir.), *Histoire + Enseignement moral et civique 2de : [manuel collaboratif : programme 2019]*, Lyon, Le Livre Scolaire, 2019.

Manuels :

- M. Navarro et H. Simonneau (dir.), *Histoire 2de, programme 2019 : les grandes étapes de la formation du monde moderne*, Paris, Hachette, 2019.
- M. Ivernel, *Histoire 2de*, Paris, Hatier, 2019.
- D. Colon et A. Chamouard (dir.), *Histoire 2de : nouveau programme : [manuel de l'élève]*, Paris, Belin, 2019.
- G. Le Quintrec et J. Hanrot (dir.), *Histoire 2nd : nouveau programme 2019*, Paris, Nathan, 2019.